



2023

en Caps et Marais d'Opale

Rapport d'activité 2023
10^e année de mise en oeuvre
de la Charte



Une autre vie s'invente ici

Bienvenue en Caps et Marais d'Opale



Edito



Chaque année, c'est un plaisir pour moi de vous présenter le bilan d'activités synthétique du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Il apporte un éclairage particulier sur quelques-unes des actions réalisées pendant l'année et sur les enjeux du territoire. Tout cela est rendu possible grâce à la mobilisation de tous : élus, partenaires, financeurs, professionnels et associations volontaires, habitants et agents du Parc naturel.

En 2023, nous avons mis l'arbre au coeur de nos actions. Ce bilan est riche d'exemples et de pratiques collaboratives que nous imaginons et menons ensemble pour aborder les défis que nous devons relever et faire de notre territoire un espace de vie désirable.

Sophie WAROT-LEMAIRE
Conseillère Départementale
Présidente du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

SOMMAIRE

 PRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	<i>Pages 2 à 6</i>
 VOCATION 1 : UN TERRITOIRE QUI PREND À COEUR SA BIODIVERSITÉ	<i>Pages 7 à 21</i>
 VOCATION 2 : UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE LA QUALITÉ DE SON ENVIRONNEMENT	<i>Pages 22 à 26</i>
 VOCATION 3 : UN TERRITOIRE QUI VALORISE SES POTENTIELS ÉCONOMIQUES	<i>Pages 27 à 35</i>
 VOCATION 4 : UN TERRITOIRE AUX VALEURS PARTAGÉES	<i>Pages 36 à 43</i>
 VOCATION 5 : UN TERRITOIRE QUI AMÉNAGE POUR VALORISER SES RICHESSES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES	<i>Pages 44 à 56</i>
 LA VIE DU SYNDICAT MIXTE	<i>Pages 57 à 62</i>

La charte 2013 - 2028 du

Vocation 2

un territoire soucieux
de la qualité de son
environnement

Vocation 1

un territoire qui prend
à cœur la biodiversité

Orientation 1 : Agir pour le renforcement de la biodiversité et la mise en œuvre exemplaire de la Trame verte et bleue régionale

Mesure 1 : Préserver les cœurs de biodiversité

Mesure 2 : Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides

Mesure 3 : Contribuer à la qualité écologique du milieu naturel littoral et marin

Mesure 4 : Conforter et restaurer les corridors écologiques

Orientation 2 : Connaître et préserver la biodiversité

Mesure 5 : Améliorer la connaissance scientifique et suivre l'évolution de la biodiversité

Mesure 6 : Réguler et anticiper le développement des espèces invasives et envahissantes

Orientation 3 : Impliquer les habitants dans la préservation de la biodiversité

Mesure 7 : Renouer avec la nature

Mesure 8 : Mobiliser les habitants autour de la biodiversité

Orientation 4 : Assurer une gestion durable de l'eau

Mesure 9 : Renforcer la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, et maîtriser les risques liés à l'eau

Mesure 10 : Assurer la solidarité inter-bassins

Orientation 5 : Lutter contre le changement climatique

Mesure 11 : Organiser le territoire et mobiliser les acteurs autour du climat

Mesure 12 : Expérimenter une recherche-action « facteur 4 » (division par 4 des rejets de gaz à effet de serre (GES)) à l'échelle de communes ou de quartier

Orientation 6 : Prévenir, anticiper et accompagner sur les questions environnementales

Mesure 13 : Optimiser la collecte et la gestion des déchets

Mesure 14 : Prendre en compte les nouvelles préoccupations environnementales

Vocation 3

un territoire qui valorise
ses potentiels
économiques

Orientation 7 : Faire de l'excellence environnementale un thème structurant du développement territorial

Mesure 15 : Soutenir les entreprises dans leurs démarches d'innovation et leur évolution vers des pratiques plus économes des ressources et de l'énergie

Mesure 16 : Structurer les potentialités économiques liées à la charte du Parc

Mesure 17 : Accompagner la structuration de la filière bois

Mesure 18 : Encourager les initiatives en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation

Orientation 8 : Conforter l'économie résidentielle

Mesure 19 : Assurer en secteur rural le maintien d'une économie de proximité maillant le territoire

Mesure 20 : Construire une stratégie d'accueil fondée sur les activités de pleine nature et sur les équipements patrimoniaux, en référence aux principes de la charte européenne du tourisme durable

Mesure 21 : Mettre en place et animer la Maison du Cheval boulonnais, pôle touristique et de soutien à la race

Orientation 9 : Renforcer la place de l'agriculture durable dans l'économie locale

Mesure 22 : Faciliter l'installation et la transmission des exploitations

Mesure 23 : Valoriser l'herbe pour accroître l'autonomie des systèmes d'exploitations agricoles

Mesure 24 : Poursuivre le développement des filières de proximité et des productions de qualité

Mesure 25 : Sauvegarder les races et variétés végétales locales en leur assurant un avenir économique

Mesure 26 : Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux (paysages, ressources en eau, énergie, déchets) dans les systèmes d'exploitation

Mesure 27 : Développer l'agriculture biologique

Parc naturel régional en résumé

Vocation 4

un territoire
aux valeurs partagées

Orientation 10 : S'approprier les valeurs du territoire

Mesure 28 : Faire vivre notre héritage culturel

Mesure 29 : Accueillir les nouveaux habitants

Mesure 30 : Rendre le territoire accueillant pour les personnes en situation de handicap

Mesure 31 : Faciliter les actions de solidarité internationale

Orientation 11 : Sauvegarder le patrimoine bâti et construire les patrimoines de demain

Mesure 32 : Conforter les acteurs publics et privés dans la sauvegarde du patrimoine bâti

Mesure 33 : Favoriser l'évolution du bâti traditionnel

Orientation 12 : Rendre les habitants éco-citoyens et acteurs de leur territoire

Mesure 34 : Diffuser les orientations du Parc et accroître la participation des habitants à la vie du territoire

Mesure 35 : Faire des Maisons de Parc des lieux d'exemplarité et d'animation du développement durable

Mesure 36 : Soutenir les établissements scolaires et universitaires dans leurs projets d'éducation à l'environnement vers le développement durable

Mesure 37 : Mettre en œuvre des démarches de certification environnementale

Vocation 5

un territoire qui
aménage pour valoriser
ses richesses patrimoniales et paysagères

Orientation 13 : Planifier l'aménagement durable du territoire en assurant une gestion économe de l'espace

Mesure 38 : Maîtriser l'étalement urbain

Mesure 39 : Développer des projets innovants en matière de nouvelles formes urbaines

Mesure 40 : Assurer la gestion qualitative de l'environnement des espaces économiques

Mesure 41 : Gérer de manière économe le foncier à vocation agricole

Mesure 42 : Mettre en œuvre le « Plan Forêt Régional » dans un équilibre des usages

Mesure 43 : Développer les alternatives à l'usage de la voiture individuelle

Orientation 14 : Garantir la qualité du cadre de vie des habitants

Mesure 44 : Accompagner la prise en compte du développement durable dans les projets d'aménagement

Mesure 45 : Accompagner le développement des énergies renouvelables

Mesure 46 : Mettre en œuvre la charte signalétique du Parc

Mesure 47 : Défendre la place du végétal et de l'arbre dans les espaces artificialisés

Orientation 15 : Sauvegarder le marais audomarois

Mesure 48 : Élaborer et faire vivre le contrat de marais

Mesure 49 : Mettre en place et animer la Maison du Marais

Orientation 16 : Promouvoir une démarche de gestion intégrée sur l'interface terre-mer

Mesure 50 : Concilier les usages multiples de l'espace et assurer un aménagement équilibré du littoral

Mesure 51 : Améliorer l'accueil des visiteurs

Mesure 52 : Faire vivre le label « Grand Site de France® » pour les Deux-Caps

Orientation 17 : Développer des démarches territoriales pour des paysages spécifiques

Mesure 53 : Définir et mettre en œuvre un Plan de Paysage sur les Monts

Mesure 54 : Définir et mettre en œuvre un Plan de Paysage du Bocage Boulonnais

Mesure 55 : Élargir le Plan de Paysage du bassin carrier de Marquise à d'autres thématiques

Orientation 18 : Échanger autour des paysages

Mesure 56 : Construire et animer un réseau des paysages protégés à l'échelle de la Manche et de la Mer du Nord

Mesure 57 : Sensibiliser les habitants et les visiteurs à la valeur des paysages

Comment lire une fiche ?

Mesure(s) à laquelle se rapporte l'action.

Pour rappel : La Charte du Parc fixe les objectifs à atteindre, les orientations ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre.

Des moyens financiers supplémentaires pour la réalisation de l'action en complément du financement par le Syndicat mixte

Le sol, un trésor à protéger

Mesures 9 - 26

Le programme HemTonSol propose à des agriculteurs volontaires de la vallée de la Hem un accompagnement vers des pratiques agroécologiques qui permettent de préserver les sols. Il s'agit principalement d'augmenter la couverture des sols et d'en réduire le travail, notamment le labour.



Avec l'intégration de quatre nouveaux agriculteurs dans le groupe, ils sont maintenant 23 à participer aux actions et à adapter leurs pratiques pour préserver les sols. Leurs exploitations couvrent 23 % de la surface agricole de ce territoire. Le programme HemTonSol se base sur une participation volontaire des agriculteurs. Les animateurs favorisent les échanges entre ces agriculteurs pour qu'ils puissent le plus librement possible profiter des expériences et des connaissances des uns et des autres.

Parmi les actions menées en 2023 pour répondre aux besoins réels des exploitants et leur amener les formats et les contenus les plus adaptés possibles :

- un suivi des expérimentations chez les agriculteurs engagés
- des visites de parcelles expérimentées
- des profils de sol avec le pédologue de la Chambre d'Agriculture
- la co-organisation de la plateforme de couverts végétaux sur la vallée de la Hem
- l'organisation de la méthode MERCI sur les couverts végétaux
- le suivi individuel des agriculteurs : 2 rencontres par an
- la participation à la table ronde au forum national de la gestion durable des eaux pluviales à Lens le 30 mars
- l'intervention à la journée mondiale des sols à Auchy-lès-Hesdin le 5 décembre.

* Symvahem : Syndicat mixte de la vallée de la Hem.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



CHIFFRES CLÉS

150

personnes ont assisté à la conférence sur les sols animée par Marc-André Selosse

21

slips ont été plantés pour réaliser le test du slip

7

analyses de sol ont été réalisées

4

tours de plaine ont été proposés

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

> le Symvahem
> l'APAD42 (Association Pour une Agriculture Durable)
> la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais

En bref

Des actions agricoles pour lutter contre l'érosion, en complément de la plantation de haies et de fascines, sont en réflexion ou mises en place dans les syndicats de bassin versant voisins du Symvahem, sur le territoire du Parc et en dehors (Symcêa, Symsageb, CCPO, etc.).

Rapide aperçu de l'action présentée grâce à des chiffres symboliques

Les partenaires techniques du Parc naturel régional qui rendent possible l'action

Une information courte pour compléter et éclairer l'action présentée

Bilan de la 1^{ère} expérience ABC sur le territoire

Mesures 5 - 7 - 8

Après deux années d'animation, la démarche des Atlas de la biodiversité communale (ABC) est arrivée à son terme. Une restitution des résultats a été faite auprès des habitants et des communes. Pour rappel, le Parc naturel régional a accompagné cinq communes dans cette expérimentation : Courset, Bouvelin-ghem, Seninghem, Hesdigneul-lès-Boulogne et Bainghen.

C'était la première expérience ABC sur le territoire du Parc. Les résultats sont pleinement atteints sur le volet connaissance naturaliste avec des découvertes intéressantes sur la faune, dont la Rainette arboricole à Hesdigneul par exemple, et sur la flore, avec notamment la Dactylorhize négligée à Bainghen.

En ce qui concerne la phase de mise en œuvre, les inventaires participatifs et professionnels ont permis de réaliser une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle de chaque commune. Plusieurs préconisations de gestion et d'aménagement ont été présentées aux communes : l'aménagement de combles d'église, la gestion différenciée de bords de chemins communaux, etc.

Sur le volet « partage de la connaissance », de nombreux habitants et passionnés ont participé aux animations proposées. Différentes thématiques ont été abordées comme l'écoute des rapaces nocturnes, le suivi des amphibiens en période de reproduction, l'étude des chauves-souris, etc.

Enfin, une plaquette de présentation a été restituée aux communes. Objectif : partager la connaissance avec les habitants pour préserver et valoriser le patrimoine naturel près de chez eux.

CHIFFRES CLÉS

4 1 3

personnes ont participé
aux 55 animations propo-
sées dans le cadre des ABC

À BAINGHEN

389 espèces végétales
observées
96 espèces animales

À BOUVELINGHEM

316 espèces végétales
observées
180 espèces animales

À COURSET

295 espèces végétales
observées
211 espèces animales

À HESDIGNEUL- LÈS-BOULOGNE

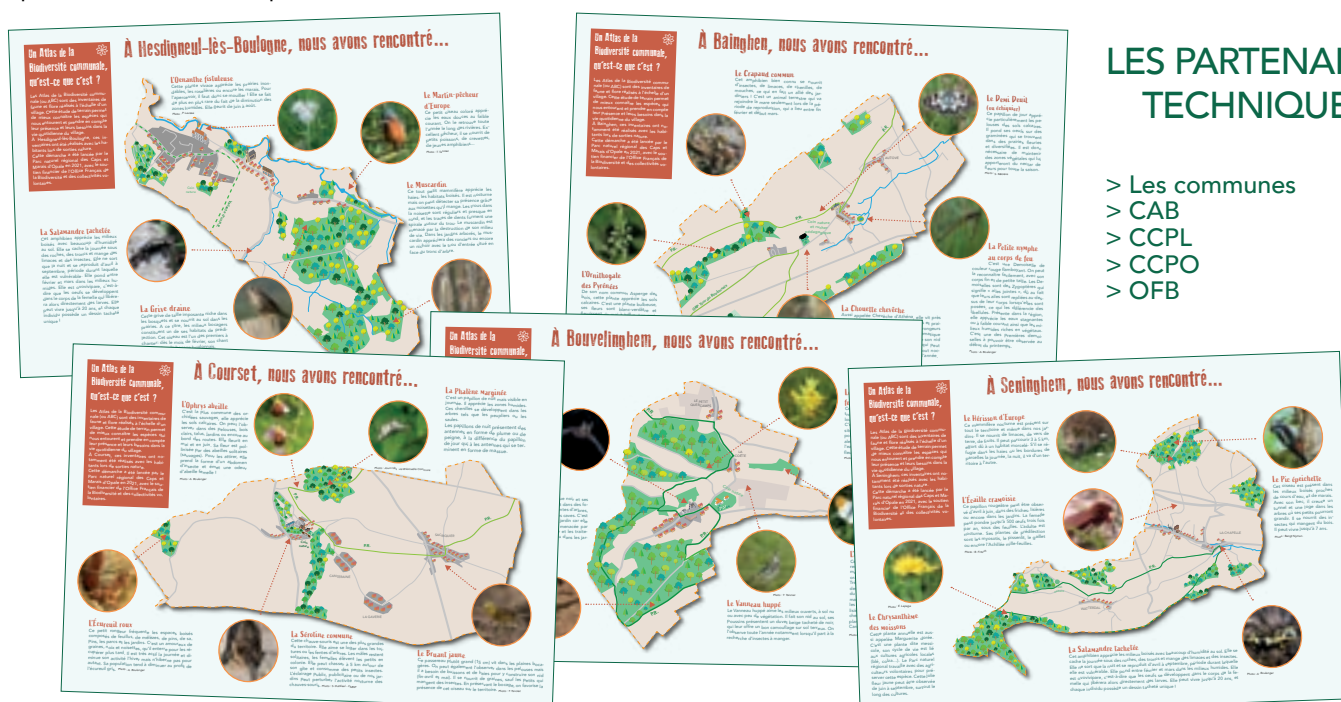
288 espèces végétales
observées
91 espèces animales

À SENINGHEM

327 espèces végétales
référéncées
197 espèces animales

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > Les communes
- > CAB
- > CCPL
- > CCPO
- > OFB



LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Natura 2000 : 13 sites naturels à protéger

Mesures 1 - 4 - 5 - 7 - 8

Natura 2000 est une politique européenne qui vise à lutter contre l'érosion de la biodiversité. L'Etat a confié au Syndicat Mixte du Parc l'animation de 13 sites Natura 2000. L'action des animateurs porte sur la concertation, la sensibilisation (grand public ou scolaires), la contractualisation (incitation financière). Exemples d'actions menées en 2023 :



Les Garennes d'Audresselles

Pâturé par les bovins d'éleveurs locaux, le terrain communal des Garennes d'Audresselles (19 hectares) est l'un des bastions régionaux de la Vipère péliade. Pour faire de ce site un refuge pour cette espèce sensible et méconnue, un chantier de débroussaillage des fourrés, de fauche exportatrice des clairières et de remplacement de la clôture a été mené par des ouvriers de l'Association pour l'Amélioration de l'Environnement dans le Pays de Marquise missionnés par le Grand Site de France. L'entreprise Digard a assuré la fauche mécanisée des layons. Ce site a bénéficié du mécénat de la Fondation du Patrimoine au travers de son programme Patrimoine naturel et Biodiversité.

En parallèle, un programme d'animation et de valorisation du site a vu le jour : une conférence sur la gestion du site et sur la connaissance de la Vipère péliade avec l'intervention des experts du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Hauts-de-France, l'installation d'un panneau pédagogique, la réalisation de 4 sorties pédagogiques et de deux chantiers nature ainsi que la publication de 2 articles dans la presse. Ces animations ont été complétées par un programme pédagogique mené par les animateurs du CEN avec les élèves de l'école d'Audresselles pour apprendre à connaître la vipère et réaliser une exposition à son sujet.



Le projet s'est conclu par une inauguration en compagnie de la commune, des élèves de l'école et des partenaires du projet.

Recherche de la vipère sur les coteaux



La Vipère péliade est aussi suivie sur d'autres secteurs du Parc par différents partenaires dans le cadre d'un Plan régional d'actions animé par le CEN. Sur les coteaux calcaires du Pays de

Licques, les résultats se sont avérés encourageants avec sa redécouverte. Sa présence a aussi été détectée à Tournehem-sur-la-Hem où les membres du groupe Vipère Hauts-de-France se sont réunis sur un coteau calcaire privé faisant l'objet d'une notice de gestion.

Suivi du Damier de la succise



Lors du Comité de Pilotage du Plan National d'Actions en faveur des papillons, le Parc naturel régional a présenté son travail en faveur du Damier de la succise. Ce papillon protégé et d'intérêt communautaire à l'écologie bien

particulière - il est lié à la Succise des prés dont les chenilles se nourrissent - était autrefois bien présent sur les coteaux calcaires du Boulonnais. Chaque année, l'espèce fait l'objet de comptage, de protection des nids et de recherche sur de nouveaux sites favorables. Les résultats sont positifs.

Chantier participatif en forêt



Dans le cadre du partenariat entre l'Office National des Forêts et le Parc naturel régional et de l'animation du site Natura 2000 des Forêts de Desvres et de Boulogne (FR3100499), un chantier nature pour la restauration d'une mare en forêt de Boulogne a rassemblé un groupe de 17 personnes, des bénévoles de l'association de chantiers nature « Les Blongios » et des membres du Bureau

d'information jeunesse de Beauvais.

Les mares forestières sont en effet indispensables au cycle de vie de nombreuses espèces, dont les amphibiens et les libellules, et contribuent à la rétention de la ressource en eau. Au total, 20 chantiers nature ont eu lieu en 2023 sur les différents sites Natura 2000 du territoire.

En révision



Les membres du Comité de Pilotage (COPI) du site Natura 2000 « Prairies et marais tourbeux de Guînes » ont désigné Ludovic Loquet, Maire d'Ardres et Président de la Communauté de Communes du Pays d'Opale, à la Présidence du COPI. Ils ont également approuvé le lancement de la démarche de révision du Document d'Objectifs (DOCOB) datant de 2005. La démarche

de révision a été confiée au Parc naturel régional et s'appuiera sur de récentes études écologiques, en lien étroit avec les acteurs du territoire et en partenariat avec Eden 62, actuel gestionnaire de la majorité des parcelles concernées par ce site Natura 2000. Deux groupes de travail ont été organisés pour échanger sur l'évaluation du précédent document et évaluer les enjeux du site. Ces premiers travaux ont permis d'entamer la rédaction du document révisé avec un état des lieux en cours de finalisation en vue d'une présentation en COPI.

Par ailleurs, en vue de la mise à jour prochaine du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Pelouses et bois neutrocalciques de la Cuesta sud du Boulonnais », quatre études écologiques ont été menées par des bureaux d'études spécialisés. Ces études ont ciblé des espèces d'intérêt communautaire, potentielles ou avérées, afin d'actualiser les données de présence et d'améliorer la connaissance naturaliste. Quatre groupes faunistiques ont fait l'objet d'inventaires tout au long de l'année : les chauves-souris, les oiseaux, les mollusques et les papillons de jour.

CHIFFRES CLÉS

191

personnes ont participé aux animations nature proposées dans le cadre de Natura 2000

380

personnes ont participé aux 20 chantiers nature proposés dans le cadre de Natura 2000

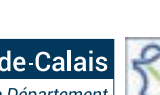
11

contrats Natura 2000 sur les sites animés par le Parc ont permis de mener des travaux d'entretien et de restauration écologique. Il s'agissait de la dernière année de travaux pour la quasi-totalité des contrats en cours, en lien avec la fin de la programmation financière actuelle des fonds européens FEADER.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > DREAL Hauts-de-France
- > DDTM Pas-de-Calais
- > Région Hauts-de-France
- > Les collectivités territoriales
- > Les propriétaires privés
- > Les agriculteurs et éleveurs engagés
- > Les entreprises spécialisées et associations de réinsertion partenaires
- > EDEN 62
- > CEN Hauts-de-France
- > Parc Naturel Marin
- > ONF
- > OFB
- > Conservatoire botanique de Bailleul
- > Les associations naturalistes régionales
- > Le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue

Mesures 1 - 2 - 4 - 11- 40

L'action Trame Verte et Bleue (TVB) a pour objectif l'application de la gestion différenciée sur les dépendances des infrastructures linéaires (lignes haute tension, le long des lignes SNCF, etc.), l'accélération de l'effacement des discontinuités écologiques et l'intégration de la TVB aux documents de planification. Cette action est transversale à l'étude et à la restauration de la trame noire.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un réseau d'éléments naturels (haies, prairies, bois, rivières, etc.) qui doit permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... en somme, d'assurer leur survie et le fonctionnement écologique global.

En partenariat avec les gestionnaires d'infrastructures (RTE, SNCF, DIR, Stinkal, Carrières du Boulonnais, Littoral enrobés, etc.), le Parc naturel régional encourage et accompagne les aménagements sur leurs installations dans le but d'enrayer l'érosion de la biodiversité et de permettre des connexions entre les territoires. En 2023, plusieurs chantiers de renaturation ont été menés, comme :

> la réalisation de travaux sur une dépendance du poste RTE à Echinghen,



- > l'amélioration du poste RTE de Longuenesse,
- > la préconisations de gestion/aménagement du poste RTE de Bonningues-lès-Calais,
- > le pré-diagnostic des dépendances de la SNCF sur le territoire du Parc,
- > l'étude de trois grands projets de passages à faune.

Les aménagements entrepris dans le cadre de la Trame Verte et Bleue du Parc naturel régional permettent aux gestionnaires d'infrastructure de mettre en œuvre leur démarche Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement (QHSE).

CHIFFRES CLÉS

8

partenariats avec des gestionnaires/industriels

4

délaissés en gestion
référéncés
197 espèces animales

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

RTE
SNCF
DIR
Stinkal
Carrières du Boulonnais
Littoral enrobés, etc.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Les gestionnaires d'infrastructures

À Zudausques, un nouveau « Coin nature »

Mesures 4 - 7

Le Parc naturel régional accompagne les communes pour l'aménagement d'espaces verts dont elles sont propriétaires. Ces espaces sont aménagés dans le but de favoriser l'accueil de la nature « ordinaire » en diversifiant les milieux et en pratiquant une gestion adaptée et économe.

L'exemple du coin nature de Zudausques, au verger de Cormette.

À l'initiative de la commune, le Parc naturel régional a réalisé des aménagements dans le cadre de l'action « Coin nature » du Parc, notamment le débroussaillage du verger du hameau de Cormette, la mise en place d'un enclos pour moutons, la plantation d'arbres fruitiers pour renouveler ceux qui étaient en mauvais état, la pose d'une barrière boulonnaise et la plantation d'une haie champêtre.

Avec ses moutons et ses variétés anciennes et locales de pommiers et de poiriers, le pré-verger du hameau de Cormette est devenu un lieu d'agrément et de lien avec la nature pour les habitants et les promeneurs.

Les coins nature du Parc naturel régional participent pleinement à la trame verte du territoire. Ils sont à la fois un garde-manger, un gîte ainsi qu'un lieu de reproduction de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales ordinaires, protégées ou menacées. Ce sont aussi des lieux propices à la promenade et la détente pour les habitants, à l'échange entre promeneurs, à la découverte d'aménagements simples à reproduire dans son jardin pour accueillir plus de nature et à l'éducation à l'environnement au travers d'animations proposées aux écoliers et aux habitants.

À noter : les aides du Parc sont complémentaires à des financements du Département (Fonds Biodiversité) qui permettent de prévoir davantage d'ouvrages sur les sites.

CHIFFRES CLÉS

80

variétés locales de pommiers et de poiriers composent le verger conservatoire

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

Commune de zudausques



À Zudausques, l'inauguration du coin nature du hameau de Cormette a donné lieu à un atelier ouvert à tous, pour apprendre à tailler les fruitiers. Plus de trente participants y ont assisté.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Agroforesterie et haies

Mesures 4 - 8 - 25 - 26 - 54

Le Parc naturel régional propose un accompagnement technique et financier des projets de plantations agricoles (PRPR) et accompagnement à la gestion durable des haies et arbres agricoles. En 2023, le nombre d'agriculteurs sensibilisés et engagés dans des projets de plantations a augmenté, notamment le nombre d'agriculteurs sollicitant le Parc pour la première fois.



Zoom sur ... l'accompagnement à la plantation

Le Parc naturel régional accompagne (techniquement et financièrement) des projets de plantations de haies champêtres, alignements d'arbres, vergers haute tige, bandes boisées et bosquets de petites surfaces (inférieures à 50 ares). Pour être éligibles, les parcelles doivent être agricoles (prairies, cultures...). Quels que soient les objectifs de la plantation, ces projets permettent le renforcement des corridors forestiers et bocagers, la restauration des paysages emblématiques du territoire et accompagnent le développement des principes d'agroécologie.

Les bénéficiaires réalisent par eux-mêmes les travaux ou font appel à des chantiers participatifs. Les travaux peuvent aussi être confiés à un prestataire local. Le taux de participation financière du bénéficiaire est de 20 %.

Le Parc naturel régional propose un accompagnement technique des projets y compris le montage administratif des dossiers, et finance les plantations sur des fonds de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (aspect biodiversité et protection des eaux de surface) et du Fonds pour l'arbre dans le cadre du PRPR. Des projets plantés et suivis durant l'année 2023 ont également été financés par les AAP, l'accompagnement pour le montage de dossier avait alors été réalisé en 2021-2022.

Le suivi des plantations est à prendre en charge par les agriculteurs, le Parc leur propose une formation pour les accompagner dans le début de suivi de leurs arbres.

Point de vigilance : le suivi des dossiers d'AAP a demandé beaucoup de temps, le retour sur la validité des projets sont parfois trop longs pour faciliter l'organisation des chantiers et maintenir la confiance des agriculteurs ; mais des projets d'agroécologie (agroforesteries) importants ont pu être réalisés grâce à ce financement (enveloppe plus importante que celle du PRPR).

CHIFFRES CLÉS

Durant l'hiver 2022-2023

34
agriculteurs accompagnés
dont 12 sollicitaient
le Parc pour la 1^{ère} fois

29 000
plants d'essence locale
plantés : arbres et arbustes
forestiers

70
fruitiers haute tige
de variété locale plantés

25
hectares : surface en agro-
foresterie réalisée (planta-
tion intraparcellaire) + 8km
d'alignements

9,2
kilomètres linéaires de
haies et bandes boisées
réalisés
(hors agroforesterie)

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > pépinières,
- > associations de réinsertion,
- > entreprises locales d'espaces verts,
- > scieries locales,
- > DDTM,
- > Agence de l'eau,
- > Conseil régional,
- > DRAAF (plan de relance/AMI Plantons),
- > Afac-agroforesteries : Afac région

Zoom sur ... l'accompagnement à la gestion durable



Le Parc naturel régional a cherché à identifier les freins à la gestion durable des arbres en parcelles agricoles sur le territoire du Parc. Objectif : contribuer au développement d'une telle gestion et proposer des solutions.

Des premières pistes ont été étudiées, une analyse sera formalisée en 2024. Des actions sont déjà mises en place pour accompagner vers plus de gestion durable, comme :

- La réalisation de plans de gestion, par exemple dans le cadre des MAEC IAE1 (et la présentation de la mesure lors des réunions d'information) ;
- La mise en place d'expérimentations de recépage avec les agriculteurs, pour montrer l'intérêt de la pratique, former les opérateurs à ce type de travaux et pouvoir montrer des données chiffrées ;
- L'organisation en lien avec Transae (programme agricole « Transition vers l'agroécologie ») des journées de l'agroforesterie, avec la présentation d'un chantier de recépage d'une haie pour une utilisation bois litière, de deux plantations agroforestières sur culture, de taillis à courte rotation pour une utilisation bois énergie ;
- L'accompagnement des projets de chaufferie sur le territoire du Parc.

Cet accompagnement se traduit également par un recensement des professionnels de l'entretien de la haie qui agissent sur le territoire et par une incitation à aller vers des pratiques plus durables (par exemple en les formant à travers les expérimentations de recépage).

Si certains agriculteurs souhaitent s'engager dans des démarches de gestion durable, il n'est pas rare qu'ils rencontrent eux même des difficultés avec leurs voisins, gestionnaires de voirie, propriétaires, le grand public, ce qui peut les freiner. Pour cela, le Parc va continuer de proposer des actions de sensibilisation et présenter des exemples comme les chantiers de recépage.

CHIFFRES CLÉS

15

plans de gestion IAE1

2,5

journées de sensibilisation
des agriculteurs
+1 journée de l'agroforesterie, réunions MAEC

1

Expérimentation
de recépage

Point de vigilance : pour les différents plans de gestion, un manque de clarté sur les exigences des cahiers des charges rend la rédaction incertaine.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



2023, l'année de l'Arbre en Caps et Marais d'Opale

2023 était l'année de l'arbre au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Pour découvrir, mieux connaître les arbres et arbustes de chez nous, leurs usages, le Parc naturel régional a mené tout au long de l'année des actions de sensibilisation (animations) et de communication (Journal des habitants et mini-guide).

Tout au long de ce bilan, vous découvrirez des actions présentant les nombreuses animations sur le thème de l'arbre proposées par le Parc naturel régional (chantiers de plantation, sorties nature, ateliers de taille...).

Pour impliquer le grand public, le Parc a organisé l'opération « Auprès de mon Arbre » et a invité les photographes amateurs à faire découvrir leur arbre préféré et le lien qui les unit à lui.

Les photos et témoignages reçus ont donné lieu à la réalisation d'un livret téléchargeable sur www.parc-opale.fr

Un grand merci à tous les participants !



Culture et éducation à travers le territoire

Au travers de chacune de ses actions, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sensibilise tout un chacun au territoire, à ses richesses (ses atouts économiques, paysagers, humains, en termes de biodiversité...), à ses enjeux d'avenir pour finalement aider chacun à devenir acteur du territoire.

Ainsi quasiment toutes les actions conduites par le Parc concourent à l'objectif de sensibilisation et d'éducation au développement durable.

Cependant, les agents de la mission Participation et écocitoyenneté sont plus spécifiquement chargés de cette mission notamment :

> en coordonnant le programme d'animations (printemps-été et automne-hiver) : il s'agit de manifestations de qualité et appréciées par les publics de tous âges, habitants comme visiteurs.

Tout au long de ce bilan, dans la colonne des chiffres clés vous trouverez la participation aux animations proposées par le Parc naturel régional.

> en organisant des résidences-mission pour protéger et valoriser les patrimoines naturels, culturels et humains du territoire.

C'était le cas en 2023, avec une résidence-mission sur le thème de la pollution lumineuse nocturne (lire page 24)

> en travaillant en partenariat avec l'Education nationale pour proposer aux enseignants des formations, des outils pédagogiques et/ou des séances de travail avec les élèves.

Comme par exemple dans le bocage boulonnais (lire page 46) ou avec les collégiens de Watten (lire page 36).

Les animations détaillées dans ce bilan sont bien sûr non-exhaustives, il s'agit d'animations emblématiques de l'année.

La Hem refait surface à Escoeuilles

Mesures 1 - 2 - 4 - 9

Un chantier d'envergure a été mené sur la commune d'Escoeuilles. La rivière qui traversait une partie du village dans de gros tuyaux sous le bitume est désormais à l'air libre. Cette désartificialisation de la rivière est menée dans le cadre du projet de reconquête de la continuité écologique de la rivière Hem et de la prévention contre les inondations porté par le Symvahem* et ses partenaires.



Après 40 ans dans des tuyaux, la rivière Hem est à nouveau visible dans le village d'Escoeuilles, place du Marais.

Sur 51 mètres, le béton a été enlevé, le tracé de la rivière redessiné, les berges végétalisées...

Cette opération, très appréciée des habitants et des visiteurs, poursuit plusieurs objectifs, entre autres :

- favoriser le retour de la biodiversité en créant des habitats (cailloux dans le lit de la Hem et végétation sur les berges),
- permettre le déplacement des poissons migrateurs, notamment de remonter au maximum le cours d'eau,
- faire prendre conscience aux habitants que la Hem coule à Escoeuilles, au centre du village, et y prend sa source même,
- offrir un espace vert et de fraîcheur aux riverains,
- lutter contre les inondations (solidarité entre l'amont et l'aval)
- préserver la qualité de l'eau de la Hem ;

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un vaste chantier entamé dès 2015 en faveur de la continuité écologique de la rivière Hem et de ses affluents.

Dès 2025, un nouveau plan de gestion commencera sur les affluents de la Hem.

* Symvahem : Syndicat mixte de la vallée de la Hem.

CHIFFRES CLÉS

23

communes constituent le Symvahem

100

kilomètres. La vallée de la Hem compte 100 kilomètres de rivière : 60 km de cours d'eau avec les affluents et jusqu'à 100 km avec les nombreux petits ruisseaux qui forment le chevelu.

23

kilomètres de rivière ont été restaurés depuis 2015.

LES PARTENAIRES

- > Symvahem
- > Agence de l'eau
- > OFB
- > DDTM
- > DREAL
- > CCPL
- > CAPSO
- > CCRA

AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES :



Marais de la Slack : un joyau de biodiversité

Mesure 2 - 4 - 23 - 26

Le Parc naturel régional poursuit la démarche d'animation sur la basse vallée de la Slack avec pour objectifs prioritaires de maintenir la vocation agricole du site et de sensibiliser le public à la richesse et à la beauté de ce milieu naturel. Le marais de la Slack et du Bazinghen est le symbole d'un équilibre entre les pratiques agricoles (pâturage et fauche) et la bonne gestion de l'eau (entretien constant des fossés et des cours d'eau).



Le maintien des pratiques agricoles et une bonne gestion de l'eau et des 14 kilomètres de fossés ont fait du marais un site accueillant pour la faune et la flore. Le milieu naturel reste ainsi ouvert (pas d'embroussaillage grâce au broutage) et permet à de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines dépendent des zones humides, de réaliser leur cycle de vie.

C'est pourquoi sur le marais de la Slack, le Parc naturel régional anime le Programme de maintien de l'agriculture en zone humide (PMAZH) de l'Agence de l'eau. Ce qui lui permet, à la fois d'accompagner et de soutenir les éleveurs, de mettre en place une bonne gestion hydraulique et de contribuer à préserver le patrimoine naturel et paysager d'exception.

Le PMAZH comprend également un volet communication-sensibilisation des habitants du territoire.

En 2023, deux temps forts ont permis l'amélioration de la connaissance des usages et des enjeux du marais par les élus et la population locale :

- La fête de la Slack. Cette fête annuelle s'est déroulée au départ de Bazinghen.
- La parution et distribution du « Carnet botanique de la Slack, guide illustré pour découvrir la flore du marais ». Il a pour finalité de mettre en lumière la flore caractéristique de cette zone humide et de faciliter l'identification par les usagers du marais.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



CHIFFRES CLÉS

5

communes concernées par cette action : Beuvrequen, Bazinghen, Marquise, Ambleteuse, Wimille

250

personnes ont participé à la Fête de la Slack et ont découvert un site naturel et agricole privé

400

exemplaires du Carnet botanique de la Slack imprimés. Ce carnet a donné lieu à une exposition

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > Les communes,
- > les éleveurs et chasseurs du marais,
- > La Communauté de communes de La terre des 2 Caps



Gestion de la Ferme du Zuidbrouck : le bilan

Mesures 1 - 2 - 5 - 48

Un retour d'expérience sur la gestion pendant six ans (2017-2022) de la Ferme du Zuidbrouck à Clairmarais a vu le jour en 2023. Ce document décrit l'histoire du site, sa gestion passée, son patrimoine naturel, sa gestion hydraulique, sa gestion agricole, sa fragilité vis-à-vis du sol tourbeux et de sa topographie et les nombreux travaux réalisés durant ces six années.



Ce retour d'expérience permet de vulgariser le travail réalisé depuis 2017 sous la forme d'une synthèse grand public.

On apprend ainsi que la topographie et les contraintes hydrauliques du site imposent des règles aux éleveurs et au gestionnaire. La météorologie est également un facteur clé pour la réussite du projet : trop chaud, trop sec, trop humide ... certaines années ont été délicates pour le monde agricole en termes de pâturage des vaches, de fauche, de gestion de l'eau, etc.

La gestion de la pompe constitue donc l'acte majeur de la gestion de la ferme du Zuidbrouck. C'est pourquoi elle est gérée par le Parc naturel régional.

En matière de biodiversité : des discussions avec des botanistes laissent apparaître qu'il est préférable de « spécialiser » les prairies. Soit elles sont pâturées, soit elles sont fauchées. Cela est plus profitable pour les espèces « spécialisées » qui autrement ne trouvent plus leur place dans un objectif mixte de type fauche et pâturage sur regain.

Par ailleurs, les enjeux identifiés démontrent le grand intérêt du site d'un point de vue paysager, biodiversité, eau et pastoral. L'importance des enjeux relevés aujourd'hui permettrait au site du Zuidbrouck de bénéficier d'un statut de protection élevé. La période qui s'annonce va permettre d'affiner les enjeux, de poursuivre l'acquisition des connaissances et d'engager le processus de plan de gestion. La préservation de la biodiversité devra guider les choix de gestion.

Enfin, à court terme, il est envisagé l'ouverture du site au public, notamment le moulin.

CHIFFRES CLÉS

80

hectares de prairies composent le site de la ferme du Zuidbrouck

50 %

des espèces, soit 1 sur 2 connues du marais audomarois a été recensée sur le site de la ferme du Zuidbrouck dont des espèces au très fort statut patrimonial

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

> Le Conservatoire du Littoral

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Le marais audomarois pouponnière pour Butor étoilé



Pour la deuxième année consécutive, le suivi acoustique du Butor étoilé a été complété par des prospections par drone équipé d'une caméra thermique. Trois prospections de ce type ont été organisées sur la Ferme du Zuidbrouck, seul site accueillant l'espèce en 2023. Au total, 3 chanteurs ont été entendus et vus et deux couples ont élevé 2 et 3 poussins jusqu'à l'envol. Cette technique démontre que la gestion agricole et hydraulique de la Ferme du Zuidbrouck est favorable pour l'espèce et permet de prouver la réussite de la reproduction.

CHIFFRES CLÉS

3

mâles chanteurs annuels dans le marais audomarois
En 2023, la population nationale est évaluée à 100 mâles chanteurs (330 en 2016)

4

communes concernées : Clairmarais, Saint-Omer, Nieurlet, Noordpeene

LES PARTENAIRES

- > Eden 62,
- > Ecosphère,
- > Prodrone

Avec le soutien de :
> Fonds vert
> Agence de l'eau

Mise à jour de la fiche Ramsar



Le marais audomarois a été désigné zone humide d'importance internationale en 2008 au titre de la Convention de Ramsar. Tous les 6 ans, en tant qu'animateur du site Ramsar, le Parc naturel régional actualise la fiche descriptive Ramsar avec les données récoltées par le Parc et ses partenaires. Cette synthèse pointe des problèmes (qualité d'eau, érosion de la flore aquatique des waterings, disparition ou raréfaction de certaines espèces emblématiques) mais aussi des réussites comme l'augmentation de la surface en maîtrise foncière pour les acteurs de la protection de la nature, l'augmentation de la surface en Zones de Protection Forte et les bons résultats obtenus sur la Ferme du Zuidbrouck.

CHIFFRES CLÉS

14

communes concernées par le site Ramsar : Saint-Omer, Arques, Longuenesse, Nieurlet, Noordpeene, Saint-Momelin, Saint-Martin-Lez-Tatinghem, Salperwick, Tilques, Serques, Mouille, Houille, Eperlecques, Watten

LES PARTENAIRES

- > Ramsar France,
- > Direction de l'Eau et de la Biodiversité à la DGALN

Les partenaires techniques du marais ont fourni leurs données de suivis :
> SMAGEAA,
> Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais,
> Conservatoire Botanique National de Bailleul

Opération de nettoyage post-inondations

Mesure 1 - 2 - 48

À la suite des épisodes de crues exceptionnelles et inondations survenues sur le Pas-de-Calais en fin d'année et afin de limiter la pollution immédiate par des déchets déplacés par les eaux, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a organisé une opération de ramassage dès que la décrue et la météo permettaient la navigation sur l'ensemble des rivières du marais.



L'équipe du Parc et ses partenaires sur le marais audomarois ont été mobilisés pour une journée de nettoyage début décembre.

L'opération visait à ramasser les déchets à risque sur le marais : bouteilles de gaz, récipients avec contenus toxiques, produits phytosanitaires ou non identifiables potentiellement des produits toxiques pour l'eau et les milieux aquatiques.

L'équipe marais du Parc naturel régional a coordonné l'opération qui a démontré une grande solidarité des parties prenantes. Forte mobilisation des partenaires institutionnels et des bateliers (acteurs économie/tourisme) et engagement des agents du Parc. (Distribution de matériel : gants de plomberie/chimie, visières/lunettes, sacs poubelles par le Parc et rappel des consignes de sécurité avant le ramassage).



CHIFFRES CLÉS

15

communes concernées par cette action : l'opération s'est déroulée sur les 15 communes du périmètre Ramsar, en particulier les communes avec des tronçons navigables dans le marais

8 m³

de déchets divers réunis lors de l'intervention sur le marais audomarois : plastiques, bidons de contenus divers (huile, carburant, produits d'entretien ménager, lave glace, contenus non identifiés), bouteilles de gaz, déchets en polystyrène.

Et plusieurs m³ évacués sur la Vallée de l'Aa (dont deux bidons sans étiquettes transmis au Parc) lors d'interventions de l'équipe du SMAGEAa.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > CAPSO
- > EDEN62
- > SMAGEAa
- > La Maison du Marais
- > Le Brouckailler
- > Les Faiseurs de bateaux
- > ISNOR

Et aussi, en Caps et Marais d'Opale

De nombreuses communes et partenaires du Parc ont ramassé les déchets régulièrement sur cette période, dans le cadre de leurs missions, notamment de gestion des embacles pour les syndicats de rivière (ex : SMAGEAa, communes de la vallée de l'Aa), ou volontairement.

APPB : obtention des périmètres réglementaires

Mesures 1 - 2 - 48

Quatre Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB) ont été définis sur le marais audomarois le 31 août 2023 pour une superficie totale de 840 ha. L'Etat est gestionnaire de ces APPB et le Parc naturel régional en est l'animateur local et assure, entre autres, le lien avec le territoire pour faire remonter les difficultés des propriétaires et usagers.

Les arrêtés de protection de biotope (APPB) visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Dans le marais audomarois, ces APPB augmentent la surface en zone de protection de 840 hectares.



Les secteurs concernés :

- > La cuvette de Clairmarais, Nieurlet et Noorpeene pour 477 hectares ;
- > Le Romelaëre, la Canarderie et le marais de Booneghem pour 163 hectares ;
- > Le Marais Sainte-Aldegonde à Clairmarais pour 7,6 hectares (protection de l'habitat de la Ciguë vireuse - photo ci-contre) ;
- > Les marais du Bachelin-Tourniquet et de Salperwick pour 192 hectares.

Parmi les mesures réglementées par ces nouvelles protections :

- > Les travaux de creusement de plan d'eau et de drainage de la zone humide ;
- > Le dépôt de déchets et l'utilisation de matériaux susceptibles de dégrader la qualité des milieux à des fins de protection de berge ;
- > L'utilisation de produits phytosanitaires en dehors de cultures ;
- > L'introduction d'espèces animales ou végétales susceptibles de porter préjudice aux milieux naturels ;
- > La construction ou le confortement de chemins en zone humide ;
- > La plantation d'arbres en dehors des arbres isolés et vergers ;
- > Le retournement de prairies permanentes, mégaphorbiaies, cariçaies et milieux associés ;
- > La plantation de haies à l'exception des haies attenantes aux habitations et aux exploitations agricoles ;
- > Le brûlage, y compris de déchets végétaux, et l'écobuage ;
- > Le stationnement de campings-car, caravanes, mobile-home et les activités de bivouac sauf à l'intérieur de propriétés comprenant une maison d'habitation ;
- > La construction ou l'extension de maisons d'habitation ou de loisir en dehors de celles référencées sur les documents d'urbanisme.

CHIFFRES CLÉS

4

APPB

5

communes concernées

Saint-Omer, Clairmarais,
Nieurlet, Noordpeene,
Salperwick

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > DDTM Nord
- > DDTM Pas-de-Calais
- > DREAL Hauts-de-France

Le sol, un trésor à protéger

Mesures 9 - 26

Le programme HemTonSol propose à des agriculteurs volontaires de la vallée de la Hem un accompagnement vers des pratiques agroécologiques qui permettent de préserver les sols. Il s'agit principalement d'augmenter la couverture des sols et d'en réduire le travail, notamment le labour.



Avec l'intégration de quatre nouveaux agriculteurs dans le groupe, ils sont maintenant 23 à participer aux actions et à adapter leurs pratiques pour préserver les sols. Leurs exploitations couvrent 23 % de la surface agricole de ce territoire. Le programme HemTonSol se base sur une participation volontaire des agriculteurs. Les animateurs favorisent les échanges entre ces agriculteurs pour qu'ils puissent le plus librement possible profiter des expériences et des connaissances des uns et des autres.

Parmi les actions menées en 2023 pour répondre aux besoins réels des exploitants et leur amener les formats et les contenus les plus adaptés possibles :

- un suivi des expérimentations chez les agriculteurs engagés
- des visites de parcelles expérimentées
- des profils de sol avec le pédologue de la Chambre d'Agriculture
- la co-organisation de la plateforme de couverts végétaux sur la vallée de la Hem
- l'organisation de la méthode MERCI sur les couverts végétaux
- le suivi individuel des agriculteurs : 2 rencontres par an
- la participation à la table ronde au forum national de la gestion durable des eaux pluviales à Lens le 30 mars
- l'intervention à la journée mondiale des sols à Auchy-lès-Hesdin le 5 décembre.

* Symvahem : Syndicat mixte de la vallée de la Hem.

CHIFFRES CLÉS

1 50

personnes ont assisté à la conférence sur les sols animée par Marc-André Seloisse

21

slips ont été plantés pour réaliser le test du slip

7

analyses de sol ont été réalisées

4

tours de plaine ont été proposés

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > le Symvahem
- > l'APAD62 (Association Pour une Agriculture Durable)
- > la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais

En bref

Des actions agricoles pour lutter contre l'érosion, en complément de la plantation de haies et de fascines, sont en réflexion ou mises en place dans les syndicats de bassin versant voisins du Symvahem, sur le territoire du Parc et en dehors (Symcées, Symsageb, CCPO, etc.).

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Guichet unique de l'habitat et Espace Conseil France Rénov'

Mesures 12 - 18

Le Parc, avec l'aide de la région Hauts-de-France, déploie depuis près de 15 ans un Espace Info->Energie (EIE) devenu espace FAIRE en 2018 puis espace conseil France Renov en 2022 et constitué en Guichet Unique de l'Habitat en 2020.



Depuis début 2020, les conseillers du Parc naturel régional interviennent sur la totalité de son périmètre, ainsi que sur la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et sur la totalité de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. C'est un bassin de vie de plus de 100 000 habitants qui a donc accès à ce service, par téléphone ou lors d'une des 7 demi-journées de permanences proposées tous les mois dans les bourgs-centres du territoire (Desvres, Marquise, Boulogne, Guînes, Audruicq). Les habitants ont également la possibilité de prendre rendez-vous directement à la Maison de Parc de Le Wast, ou d'être conseillés par téléphone.

En 2023, la communication nationale s'est amoindrie et a impliqué une moindre fréquentation, liée probablement à la crise énergétique et à l'inflation qui a pesé sur les ménages et les a peut-être moins encouragés à se projeter vers des travaux.

Cela étant, la structuration en Guichet Unique de l'Habitat et la volonté de transversalité en interne du Parc a permis de proposer de beaux temps d'animations qui ont permis de mobiliser l'ensemble des expertises en matière de rénovation énergétique, d'éco-rénovation et de préservation du patrimoine bâti (Osez La terre en juin, accueil des lycéens des sections bâtiment de Lycées professionnels (Lumbres, Calais)).

En outre, les animations grand public dédiées à des sujets globaux de la rénovation énergétique des logements trouvent toujours leur public.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



CHIFFRES CLÉS

442

conseils donnés par les deux conseillers France Rénov' en 2023

> 73 conseils sur la Communauté de communes de La terre des 2 Caps

> 62 conseils sur la Communauté de communes Desvres-Samer

> 44 conseils sur la Communauté de communes Pays d'Opale

> 61 conseils sur la Communauté de communes de la Région d'Audruicq

> 185 conseils sur la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

> 17 conseils hors territoire du Parc

Et aussi, en Caps et Marais d'Opale

Le GUH-ECFR de la CAPSO se déploie également sur la CCPL.

En bref

La commande groupée de matériaux isolants biosourcés et son service conseil ont été relancés. Habitants, collectivités et artisans sont intéressés par ce dispositif qui diminue le coût d'achat.

En 2023, augmentation du nombre de m² commandés : 5 435 m² (3 250 m² en 2019/2020).

Un territoire soucieux de la qualité de son environnement

Vocation 2

De la laine de mouton pour isoler les bâtiments

Mesures 16 - 19 - 25

Isoler des maisons et bâtiments (privés ou publics) à l'aide de laine de mouton, c'est l'initiative portée par le Parc naturel régional et un collectif d'éleveurs. Il s'agit de développer un isolant local biosourcé et de permettre aux éleveurs de dégager une rémunération en relançant la collecte de laine de mouton dont de grandes quantités dorment dans les hangars.



Le Parc naturel régional mène une réflexion depuis 2020 sur la pertinence et la faisabilité du développement d'une filière biosourcée pour le bâtiment. En 2022, les analyses ont orienté les travaux vers le développement d'une filière laine de mouton à l'échelle de la Région Hauts-de-France. En 2023, le Parc a poursuivi son engagement dans la démarche et a mis en place un programme de recherche et développement afin de fabriquer et tester deux produits : un isolant (laine-coton recyclé ou lin-laine ou chanvre-laine) et un feutre acoustique (100 % laine).

Deux bureaux d'études (Karibati et le FRD-CODEM) ont été engagés afin d'accompagner les éleveurs et de mener les phases d'études. Les premiers pré-prototypes isolants ont été réalisés en novembre. Une première collecte de laine avait eu lieu en octobre afin de réaliser ces prototypes.

En fin d'année, des prototypes ont été fabriqués au Centre européen des textiles innovants (CETI), avec l'appui du FRD-CODEM, afin d'obtenir des échantillons calibrés : mélange laine et coton recyclé (photo 1), feutre 100 % laine (photo 2). Une présentation aux éleveurs s'est déroulée en fin d'année.

Accompagnés par le Parc naturel régional et le bureau d'études Karibati, ils étudient également quelle structure peut porter le projet pour qu'il soit viable économiquement et solide juridiquement afin de produire et commercialiser eux-mêmes l'isolant et le feutre.

À noter, une belle mobilisation des éleveurs de moutons autour du projet et l'implication des partenaires techniques et financiers. Le prototype final devrait être prêt pour septembre 2024.

CHIFFRES CLÉS

270

tonnes de laine de mouton brute sont disponibles en région

5

éleveurs ont participé à la première collecte :
2 372 kg de laine ont été collectés

5

lettres électroniques envoyées aux partenaires pour suivre l'avancée du projet

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

Région,
Département du Pas-de-Calais,
Ademe,
DREAL,
Les collectivités du territoire
La Chambre d'agriculture,
La Chambre de métiers et de l'artisanat,
La CCI,
Le CRRG,
Eden62,
Les syndicats des éleveurs
Les autres Parcs naturels régionaux.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Trame noire : pour que vive la nuit

Mesures 14 - 1 - 4 - 45

Le Syndicat mixte du Parc mène de longue date des travaux et des animations pour sensibiliser les élus et les habitants à l'impact de la pollution lumineuse sur le ciel étoilé (moins d'étoiles visibles), la faune et la flore nocturnes et ou encore la santé humaine. En lien avec ses partenaires, il accompagne les communes dans la modification de leurs pratiques ou de leurs équipements.

En s'appuyant sur les temps forts nationaux, comme la Nuit de la Chouette ou Le Jour de la Nuit, mais aussi sur des événements locaux, le Parc naturel régional mène des actions pour préserver le ciel et la biodiversité nocturnes.

En 2023, Jonas Delhaye, artiste en résidence-mission sur le territoire du Pays de Lumbres pendant 4 mois, a contribué à cette action grâce à son lampadaire nomade. À Senninghem avec la classe de Grande section, il a proposé de peindre des silhouettes d'animaux nocturnes phosphorescentes sur la chaussée. A Escoeuilles, une jardinière a été mise en place avec des plantes à floraison nocturne qui attirent un cortège d'animaux.



Avec les habitants, les scolaires, les promeneurs, mais aussi les élus, il était question de paysage nocturne, d'oiseaux, d'insectes, de papillons, de plantes et de planètes ! Jonas Delhaye est intervenu lors d'une Assemblée du territoire, ce qui a permis de porter un discours de sensibilisation vis-à-vis des enjeux de la trame noire et des nuisances liées à l'éclairage public.

Concernant l'accompagnement des communes dans leur rénovation d'éclairage et l'état des lieux des pratiques s'est poursuivi en 2023 en partenariat avec la FDE62.

En fin d'année, une étude « Trame noire » a été lancée. Ce travail va permettre d'identifier les zones les plus sensibles à la pollution lumineuse dont les corridors écologiques indispensables aux déplacements nocturnes des espèces. Ses résultats permettront d'appuyer le discours porté par le Parc auprès des différents publics (habitants, élus ou secteur privé) sur la nécessité de changer de pratiques d'éclairage et de se tourner vers des usages plus favorables à la biodiversité. Le premier Comité technique de l'étude a réussi à mobiliser une trentaine d'acteurs qui ont pu prendre connaissance du projet et nous faire parvenir des données nécessaires à l'avancement du travail.

CHIFFRES CLÉS

4

balades noctambules ont réuni une centaine de participants

6

balades nocturnes ont réuni 200 participants

8

communes accompagnées dans le cadre de leur projet de rénovation de l'éclairage public

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

Concernant l'étude :

- > La FDE 62,
- > L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne,
- > Les collectivités,
- > Les structures naturalistes : GON, EDEN62, LPO, CMNF,
- > Les syndicats des eaux,
- > La DREAL,
- > La Région Hauts-de-France,
- > Le Département du Pas-de-Calais,
- > Les agences d'urbanisme,
- > Le SIECF

Concernant la résidence-mission :

- > L'université de Lille
- > la CCPL
- > l'Éducation nationale
- > Eden 62
- > l'entreprise T1 signalétique routière



LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



DRAC Hauts-de-France

Un territoire soucieux de la qualité de son environnement

Vocation 2

Arbres remarquables

Mesure 4 - 8 - 9 - 14 - 17 - 25 - 26 - 42 - 53 - 54 - 57

Les vieux arbres font partie de notre patrimoine, il convient de les préserver. Ces arbres représentent à la fois la biodiversité, la longévité et tous les intérêts environnementaux qu'ils transportent. Les mettre en valeur et à l'honneur grâce au label « Arbre remarquable » encourage les habitants à en prendre soin et sensibilise à ce patrimoine végétal.

CHIFFRES CLÉS

15

arbres labellisés
sur le Parc naturel régional

30

habitants sensibilisés

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

> L'association A.R.B.R.E.S



Quatre arbres situés sur le territoire du Parc naturel régional et à proximité ont officiellement reçu la labellisation « Arbre remarquable » lors d'une cérémonie de remise du label en octobre, en présence de Georges Fetermen, Président national de l'association A.R.B.R.E.S (Arbres remarquables : bilan, recherche, études et sauvegarde) et des référents locaux :

- le tilleul de la Révolution sur la place communale de Quercamps,
- un chêne dit des 4 Frères en Forêt Domaniale de Rihoult-Clairmarais à Arques,
- un Ginkgo biloba chez des particuliers à Saint-Omer,
- un filaire à larges feuilles chez des particuliers à Coulogne.

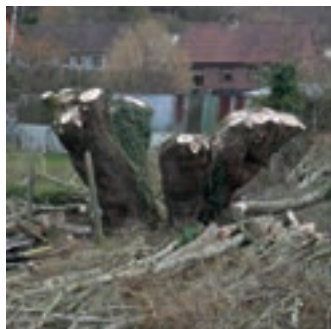
Le Parc naturel régional accompagne les candidatures en partenariat avec les référents locaux de l'association ARBRES. Objectif : labelliser 2 à 3 arbres par an.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



aide apportée pour l'entretien de certains arbres remarquables (exemple : les poiriers de Recques-sur- Hem)

En bref ...



À Elnes, sauvetage du saule

Vieux de plus de 150 ans, un saule situé le long d'une voie verte et menacé d'éventration a été taillé pour la première fois en 30 ans.

Une coupe de préservation « spectaculaire » mais qui a sans doute sauvé la vie d'un spécimen au statut d'arbre "remarqué".

C'est l'un des plus gros saules têtard de l'Audomarois.

En partenariat avec la commune d'Elnes et le propriétaire (arbre mitoyen), le Parc est intervenu dans l'étêtage caractéristique de l'arbre et sa mise en valeur (panneau pédagogique, clôture de protection).

Quelques mois plus tard.



Le plan de paysage du bassin carrier, toujours dynamique

L'implication et la mobilisation de l'ensemble des partenaires à la mise en œuvre du projet s'inscrivent dans la durée. La démarche fait référence au niveau national par son approche et sa pérennité.



En 2023 deux réunions du comité de suivi ont été programmées. Les ordres du jour ont permis d'assurer le suivi annuel de la mise en œuvre du projet et d'envisager les pistes d'actualisation liées à l'évolution des enjeux de transition des activités industrielles.

En 2023, la démarche a été valorisée à l'occasion de présentations auprès du réseau des Réserves naturelles de France en lien avec l'Union nationale des producteurs de granulats, de la Fédération Française du paysage mais également auprès d'établissements scolaires.

Pour une bonne intégration paysagère

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a émis 9 avis en 2023 sur des projets de radiotéléphonie.

Le Parc participe à l'Instance de Concertation régionale sur la Radiotéléphonie (ICR) qui existe depuis 2001 et émet des avis au regard des préoccupations paysagères et visuelles. Il s'agit d'une étape préalable avant toute demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme.

En 2023 la parution du guide pour un déploiement réussi du réseau radio-téléphonique en Pas-de-Calais vient réaffirmer l'importance de son rôle et de la concertation avec les élus et avec les experts du paysage.



A noter : le manque de passerelle entre l'ICR qui donne un avis sur les principes paysagers et l'instruction du Droit des sols qui se base sur les documents d'urba-

nisme. Certains opérateurs ne jouent pas le jeu et ne présentent pas de dossier en ICR.

Avis d'urbanisme et d'aménagement

Les orientations de la Charte du Parc en matière d'aménagement du territoire et en matière d'environnement nécessitent que chaque projet structurant fasse l'objet d'une analyse et d'un accompagnement adaptés, afin que les porteurs de ces projets puissent s'assurer de leur cohérence avec la Charte.

En 2023, le Parc naturel régional a émis 205 avis répartis ainsi :

- > 8 avis sur des projets d'habitat
- > 9 avis sur des projets agricoles
- > 3 avis sur des projets de boisements
- > 17 avis sur des projets d'affichage publicitaire
- > 9 avis sur des projets de radiotéléphonie
- > 16 avis sur des documents d'urbanisme
- > 11 avis sur des projets de bâtiments ou installations industriels et artisanaux
- > 127 avis sur des projets de réseaux électriques
- > 2 avis sur des équipements et espaces publics
- > 3 avis sur des projets en espaces Natura 2000 ou en réserve naturelle nationale.

Un territoire qui valorise ses potentiels économiques

Vocation 3

Fête du Parc, un écrin pour tous les patrimoines



CHIFFRES CLÉS

5 000

visiteurs

LES PARTENAIRES

- > Ville de Samer
- > Communauté de communes Desvres-Samer
- > les collectivités

La ville de Samer et la maison du Cheval Boulonnais, propriété de la Communauté de communes de Desvres-Samer ont accueilli en septembre la Fête du Parc. Objectifs : mettre en valeurs les richesses du territoire et les partenaires du Parc qui mènent des actions permettant de préserver, restaurer, valoriser et transmettre les patrimoines matériels et immatériels du territoire. Une manière ludique d'expérimenter le Parc naturel régional grâce aux animations proposées et un public réceptif aux messages de transition écologique.

Développer les circuits courts



CHIFFRES CLÉS

750

visiteurs

LES PARTENAIRES

- > Commune de Le Wast

Troisième année du marché d'été du village de Le Wast organisé conjointement par le Parc naturel régional. Une douzaine de producteurs et autant d'artisans étaient présents lors des trois dates.

Objectifs : valoriser les producteurs bio et les bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional, y compris les artisans, et développer les circuits courts. Par ailleurs, la maison du Parc ouverte à cette occasion pour faire connaître son éco-rénovation (matériaux naturels et locaux, énergies renouvelables...) et aussi mieux informer les visiteurs sur les actions menées par le Parc naturel régional.

Soutien à l'artisanat : démarche collective remarquable

Mesures 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 24

Le Parc en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat met en place des actions de valorisation des savoir-faire. Il s'agit de travailler en commun afin de valoriser les artisans locaux et l'économie locale de proximité en milieu rural, tout en aidant les professionnels à prendre en compte les mesures de la transition énergétique.



Dans le cadre de la convention de partenariat qui les lie, le Syndicat mixte du Parc naturel régional et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) ont souhaité illustrer « sur le terrain » l'axe de travail portant sur la valorisation et la labellisation d'artisans de bouche.

Sophie Warot-Lemaire, Présidente du Syndicat mixte du Parc, et Laurent Rigaud, Président de la CMA Hauts-de-France, se sont rendus auprès de deux artisans de qualité pour rappeler le rôle majeur des artisans dans la dynamisation des territoires ruraux mais aussi pour évoquer les convergences et complémentarités des démarches de labellisation de deux structures (Marque Valeurs Parc et Artisan en Or).

Le maintien des savoir-faire locaux, la valorisation et la transformation des produits issus du territoire et une démarche économique durable sont au cœur des préoccupations des deux partenaires. Sans oublier l'accompagnement des professionnels à prendre en compte les mesures de la transition énergétique.

Concernant les métiers de bouche : le marquage « Valeurs Parc » (VP) est une action de valorisation du travail CMA/Parc. Cette reconnaissance pourrait être attribuée pour la viande locale (cahier des charges en cours). Un boucher pourra être reconnu VP si la viande qu'il propose est elle-même marquée VP.

Un projet commun de cahier des charges VP « travail du bois et de la terre » est en cours.

Concernant les artisans du bâtiment : la mobilisation a été plus faible compte tenu de leurs emplois du temps chargés et donc peu disponibles pour des temps de sensibilisation et d'information.

CHIFFRES CLÉS

18

cafés, brasserie bénéficient de la marque Valeurs Parc (dont un boulanger)

LES PARTENAIRES

> CMA Hauts-de-France
> L'ADEME

**Et aussi,
en Caps et Marais
d'Opale**

Le SYMPAC a également une dynamique de mobilisation des artisans du bâtiment dans le cadre de son COTTRI.

Développement de l'agriculture biologique

Mesure 27

Le Parc naturel régional propose avec les partenaires du programme d'actions un accompagnement technique aux agriculteurs qui souhaitent s'installer ou convertir leur exploitation en bio. Avec le contexte de crise que connaît l'agriculture bio actuellement (ralentissement de la consommation), il s'agit de conforter les 64 exploitations en bio (pour 2 875 ha – données BHDF 2022) du Parc.



1/ Accompagnement des producteurs

Exemples d'actions : accompagnements collectifs des producteurs, formations « situation de crise » des techniciens au contact des agriculteurs en difficultés, accompagnement technico-économique et expérimentation des agriculteurs bio, valoriser les démarches bio et en conversion (réseaux sociaux, marché de producteurs de Le Wast, ciné-débat...).

2/ Développement de la commercialisation

Exemples d'actions : pour la filière viande bovine bio : enquêtes auprès des opérateurs de l'aval (magasins spécialisés, bouchers, atelier découpe, abattoir, chefs de cuisine des collèges du Boulonnais et Calais) et identification d'un collège potentiellement moteur pour réaliser un approvisionnement test.

3/ Aide à l'installation et à la transmission :

Exemples d'actions : 4 porteurs de projet accompagnés par Terre de Liens sur la recherche de foncier et un agriculteur accompagné par la Chambre d'agriculture sur un projet de maraichage sur le marais audomarois.

4/ Accompagnement des collectivités

Exemples d'actions : rencontre et entretien avec les EPCI, temps collectifs et individuels auprès des communes (élus / gestionnaires cantines) du Parc, temps collectifs et individuels auprès des producteurs bio et accompagnement des collectivités dans leurs stratégies et projets sur le foncier agricole.

CHIFFRES CLÉS

12

types de productions bio (bovin / légumes / surfaces fourragères) sont les 3 principales, ainsi qu'arboriculture, volailles...

47

participants à la journée « Rencontres de la restauration collective » au collège de la Morinie

1

théâtre forum organisé sur le thème de la transmission

1

commune labélisée Territoire Bio Engagé pour ses 7 % de surface en bio : Ambleteuse

5

posts Facebook « Composer votre repas bio et local pour les fêtes », 20 000 personnes touchées

7

posts Facebook « portraits Maraich'Op » 47 400 personnes touchées

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > Bio en Hauts de France
- > Chambre d'agriculture région Nord Pas de Calais
- > Terre de Liens Hauts de France
- > Fédération régionale des CUMA
- > Initiatives Paysannes
- > Norabio
- > Enseignement Public agricole du Pas de Calais - site d'Arras (CFA Doulac)

Programme de reconquête des paysages

Mesure 4 - 8 - 9 - 14 - 17 - 25 - 26 - 42 - 53 - 54 - 57

Cette action permet de sensibiliser et d'accompagner les agriculteurs à la gestion durable des haies et à la valorisation du bois issu du bocage.

La sensibilisation aux intérêts environnementaux et paysagers du bocage et des haies s'adresse également aux habitants qui participent aux chantiers de plantation qui leur sont proposés.



Le Parc naturel régional est reconnu pour ses compétences techniques et son efficacité dans l'accompagnement technique et financier des projets de plantations de haies champêtres et d'arbres (forestiers et fruitiers) sur des parcelles agricoles. Plantations en faveur du développement des principes d'agroécologie, du renforcement des corridors forestiers et bocagers et de la restauration des paysages du territoire.

Les bénéficiaires restent volontaires et assurent la pérennité des ouvrages réalisés. Le dispositif est complémentaire au Plan Agro-écologie et au Plan Arbres de la Région Hauts-de-France.

En 2023, les résultats se consolident à une moyenne de 15 km de plantation par an.

À noter : la lourdeur administrative des dossiers AAP et la difficulté à obtenir des projets constructifs basés sur l'intégration de l'arbre dans le système agricole.

CHIFFRES CLÉS

15

kilomètres
de plantation par an

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > Les agriculteurs,
- > Les pépiniéristes,
- > Les associations de réinsertion (chargées des plantations),
- > Les communes concernées par les chantiers participatifs

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Les agriculteurs

Développer l'agroécologie et l'accompagnement

Mesures 23 - 26 - 27

Dans la foulée du projet européen Transae (Transition vers l'agro-écologie), le Parc naturel régional et ses partenaires contribuent au développement de l'agro-écologie en animant un réseau d'agriculteurs et de scientifiques autour d'actions de formation, de sensibilisation, d'expérimentation et de capitalisation. Ensemble ils continuent de créer de nouvelles connaissances en agro-écologie, partagées aux agriculteurs en transition ou en questionnement.



Le Parc naturel régional et Initiatives paysannes travaillent, entre autres, au développement d'une méthode d'accompagnement sur le sol et à la poursuite d'expérimentations avec les agriculteurs sur le sol, l'autonomie alimentaire et les arbres.

En 2023, un stage a permis une meilleure compréhension de la dynamique agricole d'un sous-territoire et de la façon dont les agriculteurs y construisent leurs connaissances et leurs points de vue. Ce qui a permis de poser les bases théoriques d'une nouvelle méthode d'accompagnement des agriculteurs sur la gestion agroécologique des sols cultivés. A la fois horizontale et motrice d'innovations, elle sera mise en application en 2024.

Par ailleurs, deux agriculteurs ont commencé à être accompagnés dans le test du pâturage ovin des couverts et une journée collective sur le pâturage ovin des couverts a permis de sensibiliser davantage d'agriculteurs sur ces pratiques.

Concernant l'agroforesterie, des journées techniques ont été organisées pour présenter les intérêts de l'arbre pour l'activité agricole, que ce soit en élevage ou en culture, les enjeux de sa gestion durable, ainsi que les derniers résultats d'Agrotrame pour comprendre les évolutions de la biodiversité et des ravageurs dans les parcelles agroforestières. Le travail mené en Caps et Marais d'Opale est valorisé dans une vidéo réalisée par la Fédération des Parcs.

CHIFFRES CLÉS

17

agriculteurs rencontrés pour comprendre leur approche du sol et comment accompagner leur système vers une meilleure prise en compte de la biodiversité des sols

16

agriculteurs suivis sur leur gestion agroécologique des sols

7

éleveurs pionniers testent des pratiques pour améliorer leur qualité de travail et maîtriser leur revenu tout en valorisant au maximum les ressources naturelles

3

journées collectives organisées sur l'agroforesterie en culture et en élevage avec expérimentation de recépage et présentation des résultats du programme Agrotrame 2

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

> Initiatives Paysannes

PSE : Mise en paiement de la première année

Mesures 23 - 26

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) permettent de rémunérer les agriculteurs pour leur contribution à la préservation de la qualité des ressources en eau et de la biodiversité. Les exploitations engagées sont évaluées et rémunérées sur différents critères en lien avec leurs problématiques territoriales (érosion de sols, maintien de l'élevage, préservations des prairies, des zones humides, du bocage).



Lors de la cérémonie des vœux de janvier 2023, les agriculteurs volontaires engagés dans la démarche PSE ont reçu une plaque pour signaler leur démarche de protection de l'environnement aux visiteurs de leurs exploitations.

2023 a d'ailleurs vu la mise en paiement de la première année des PSE territoriaux : pour les agriculteurs volontaires de la vallée de la Slack et ceux de la commune d'Alembon dans la vallée de la Hem.

Le Parc a également répondu à l'appel à projet de l'Agence de l'eau pour un PSE « élevage à l'herbe » pour les communes du bocage boulonnais et du marais audomarois.

Il a aussi réalisé des pré-audits sur le PSE Hem pour l'obtention du Label Haie.

Les agents du Parc interviennent dans l'élaboration du dispositif (administratif, réglementaire), le recrutement des exploitations (vérification de l'éligibilité, simulations financières, trajectoires d'évolution, mise en œuvre du Label Haie pour les exploitations concernées...).

Le Parc est porteur de ces expérimentations et assure le suivi, l'instruction et la mise en paiement des dossiers. Il encourage également les changements de pratiques en lien avec les autres programmes d'animations portés sur le territoire : PMAZH, Patur'ajust, Hemtonsol...

Les PSE sont contractualisés à l'échelle de la SAU de l'exploitation engagées. Celles-ci s'étendent sur plus de 60 communes.

CHIFFRES CLÉS

61

exploitations engagées entre 2021 et 2023 :

- Slack : 10 exploitations représentant 940 ha (474 145 € sur 5 ans)
- Hem : 14 exploitations représentant 1 560 ha (984 753 € sur 5 ans)
- Bocage : 25 exploitations représentant 2 115 ha (914 968 € sur 5 ans)
- Audomarois : 12 exploitations représentant 907 ha (473 890 € sur 5 ans)

6

nouveaux agriculteurs volontaires engagés en 2023

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

La Chambre d'agriculture,

En bref

Les PSE territoriaux ont débutés en 2021.

Les PSE « élevage à l'herbe » ont débutés en 2022.

Le CESER régional a réalisé une vidéo sur le PSE d'Alembon.

La rencontre avec Hugo Lepetit est à voir sur Youtube (Parc Opale).

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Financement Animation : Agence de l'eau et Parc
Financement PSE : Agence de l'eau

Accompagnement MAEC

Mesures 9 - 26

Dans le cadre de la nouvelle programmation de la PAC 2023-2027, le Parc naturel régional porte un programme d'aides agricoles, MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) destiné à appuyer les pratiques agro-écologiques en élevage et polyculture. Ce programme a été élaboré avec la collaboration de la Chambre d'Agriculture, des EPCI et des Syndicats d'eau.



Le dispositif 2023 a permis d'engager :

- 1720 ha dans la MAEC « système d'élevage » qui vise l'autonomie fourragère, l'élevage à l'herbe et la réduction des produits phytosanitaires sur les prairies et les cultures,
- 20,8 km de haies dans la MAEC « gestion durable des haies »
- 72,9 km de fossés dans la MAEC « gestion durable des fossés »
- 52 ha de prairies en coteaux calcaires dans la MAEC « maintien de l'ouverture » visant à empêcher la fermeture du milieu par l'embroussaillage
- 83 ha de prairies, pour la plupart en milieux humides, dans la MAEC « protection des espèces » visant à protéger la faune et la flore en retardant les opérations de fauche ou pâturage
- 62 ha de prairies dans la MAEC « gestion des milieux humides »
- 5,6 ha en MAEC « création de prairies »
- 25 ha de grandes cultures en MAEC « réduction de produits phytosanitaires »
- 179 ha de grandes cultures en MAEC « semis direct »

De plus, le dispositif MAEC a permis de soutenir les agriculteurs bio, dans un contexte de suppression de l'aide financière au maintien de la bio (MAB). 19 agriculteurs bio se sont engagés en MAEC, dont 13 dans une MAEC engageant la totalité de leur parcellaire.

Les aides aux agriculteurs sont financées par : le Ministère de l'agriculture, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et l'Europe (FEADER).

CHIFFRES CLÉS

86

agriculteurs présents aux 3 réunions d'information MAEC complétées par l'accompagnement individuel de 58 agriculteurs.

76

dossiers engagés pour une centaine d'agriculteurs, certains agriculteurs s'engageant sur plusieurs mesures d'aide chacun.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

> la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais

En bref

Dans un contexte défavorable à l'élevage, les MAEC valorisent financièrement les pratiques de l'élevage à l'herbe. Elles permettent ainsi de protéger les prairies et les éléments naturels qui les accompagnent (haies, arbres, fossés) ainsi que leurs fonctionnalités sur le climat (séquestration du carbone), la qualité de l'eau, la biodiversité, l'érosion des sols. Elles contribuent aussi à la réduction de l'utilisation des produits phyto-sanitaires, sur les cultures.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



PMAZH marais audomarois*Mesures 22 - 23 - 24 - 25 - 26*

Dans le cadre du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) de l'Agence de l'eau, le Parc naturel régional accompagne les éleveurs et maraîchers du marais audomarois dans leur changement de pratiques vers des pratiques agroécologiques. Ce programme d'actions multipartenarial vise à concilier les activités agricoles et les fonctions des zones humides.



Le Parc naturel régional accompagne les éleveurs et maraîchers dans leur changement de pratique afin de garantir un revenu juste tout en assurant la préservation des ressources (eau, sol, biodiversité). En 2023, de nouvelles actions ont été menées. Elles touchent à l'aval de la production afin de créer des opportunités de changements pour les maraîchers et les éleveurs.

Zoom sur ... les maraîchers

Afin de diminuer l'usage des produits phytosanitaires tout en maintenant les rendements et la qualité des cultures, les maraîchers spécialisés volontaires ont travaillé à :

- > augmenter la régulation biologique des prédateurs par les auxiliaires de culture (bandes fleuries / broyage inversé des berges / insecticides faibles spectres / nichoirs),
- > augmenter la résistance des cultures par le travail sur la fertilité du sol et le sol vivant (couverts d'interculture). Expérimentation avortée en partie par les inondations qui ont détruit les couverts en novembre,
- > atteindre une nutrition équilibrée des cultures (analyses de sève, apports de nutriments).

Résultats complets disponibles auprès de la mission Agriculture durable.

Parallèlement, afin de développer des agrosystèmes productifs, rémunérateurs et autonomes, les maraîchers diversifiés volontaires ont travaillé à :

- > avoir un sol fertile et vivant (Couverture permanente du sol)
- > réduire la pénibilité du travail et gagner en productivité via l'auto-fabrication d'outils (visite des outils anciens utilisés sur le marais/réappropriation d'outils comme la baguette).

CHIFFRES CLÉS**15**

communes concernées :
Saint-Omer, Arques,
Saint- Martin-lez-Tatinghem,
Salperwick, Clairmarais,
Saint-Momelin, Nieurlet,
Noordpeene, Eperlecques,
Houlle, Serques, Tilques,
Longuenesse, Moulle,
Watten

Zoom sur ... les éleveurs



Les éleveurs du marais audomarois peuvent bénéficier de différentes démarches de suivis individuels et collectifs : un accompagnement pour l'optimisation du pâturage avec la démarche Pâtur'Ajuste, un accompagnement vétérinaire individuel pour réduire les traitements antiparasitaires avec Vet'El, et des audits technico-économiques annuels (GTE).

Une plantation de slips dans différentes prairies des éleveurs engagés a donné des indications sur la présence de vie dans le sol, dans différentes situations : apports d'engrais chimique ou non, prairie naturelle ou ressemée régulièrement, présences de plantes indésirables (chardons, orties), humidité du sol, productivité de la prairie... résultats très différents d'une prairie à l'autre, qui permettent aux éleveurs de s'interroger sur leurs pratiques.

Enfin, depuis 2021, afin de garantir la rentabilité de leurs productions, un collectif d'éleveurs-ses s'est créé pour travailler à la co-construction d'un projet de valorisation économique de la viande du marais audomarois. Le projet a été présenté à un boucher, une commune en gestion directe pour la restauration collective et les chefs de cuisines de l'Audomarois.

En bref

En septembre 2023, un 1^{er} test de la filière en création a été réalisé : un éleveur à l'herbe du PMAZH a mis une vache à l'abattoir de Fruges et les morceaux de viande bovine de type bourguignon, rosbeef et haché ont été vendus dans 2 collèges de l'Audomarois, avec présentation des actions agroécologiques mises en place par l'éleveur. L'éleveur a eu une plus-value économique et les chefs de cuisine des collèges ont été très satisfaits de l'origine et de la qualité de la viande.



Développement durable : animations avec les collèves

Mesures 7 - 8 - 11 - 14 - 28 - 34 - 35 - 36 - 57

Développer l'éducation à l'environnement et au territoire est une des missions fondamentales des Parcs naturels régionaux. En Caps et Marais d'Opale, des partenariats avec l'Education nationale permettent au Parc d'être pleinement investi dans sa mission d'éducation à l'environnement. Quelques exemples d'actions menées en 2023 auprès des collégiens.



Accueil du Parlement des éco-délégués du Bassin Boulogne-Montreuil

En lien avec Madame la rectrice, le Parc naturel régional a participé à la mise en place du Parlement des éco-délégués du Bassin Boulogne-sur-Mer / Montreuil-sur-Mer et de ses commissions, à la définition des axes de travail, à la définition de projets au sein de l'établissement ou en réseau, à la préparation des élèves au Parlement académique.

A la Maison du Parc de Le West, deux éco-délégués de 22 établissements de Desvres, Marquise, Saint-Etienne-au-Mont, Samer (des jeunes du cycle 3 au Lycée) sont venus participer à des ateliers animés par le Parc sur les thématiques suivantes en lien avec leurs commissions : l'alimentation durable, la biodiversité, l'énergie et la Solidarité. Elèves, enseignants et organisateurs ont été satisfaits de cette première rencontre malgré les difficultés dans les transports des élèves éco-délégués.

Accueil des enseignants référents en EDD du Bassin Boulogne-Montreuil

Les enseignants référents en Education au Développement Durable (EDD) du Bassin Boulogne-Montreuil ont été accueillis à la maison du Parc à Le West.

Une journée d'échange avec les enseignants pour :

- > mieux connaître le Parc naturel régional et ses missions,
- > rencontrer d'autres acteurs du territoire en charge de l'EDD,
- > savoir constituer un dossier de labellisation E3 et connaître les différents niveaux de labellisation,
- > rencontrer les référents d'autres établissements pour développer le travail en réseau.

Compte tenu du plébiscite de cette journée, en 2024, la rencontre des référents EDD sera étendue aux référents du Bassin Calais-Saint-Omer.

CHIFFRES CLÉS

Accueil du Parlement des éco-délégués du Bassin Boulogne-Montreuil

22

établissements du secondaire présents à la maison du Parc sur les 26 du Bassin

44

éco-délégués de la sixième à la terminale (pro et générale)

Accueil des enseignants référents en EDD

23

référents EDD présents à la maison du Parc sur les 26 du secondaire du Bassin

Animation biodiversité avec les collégiens de Watten

100

élèves de 2 collèges encadrés par 7 animateurs ont participé à l'après-midi découverte du Lac bleu à Watten

LES PARTENAIRES

Accueil du Parlement des éco-délégués du Bassin Boulogne-Montreuil :
> Education Nationale

Accueil des enseignants référents en EDD
> Education Nationale, LPO, Blongios, A Petits Pas, CAB

Animation biodiversité à Watten
> Département du Nord,
> Ville de Watten

Animation biodiversité avec les collégiens de Watten

Au printemps, une centaine d'élèves des deux collèges de Watten ont participé à une après-midi découverte du site naturel le Lac bleu à Watten. Au programme balade pédagogique pour découvrir la faune et la flore en co-animation et co-organisation avec le Parc, le Service animation du Département du Nord et les gardes départementaux des Espaces naturels sensibles du Nord.



Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional pour l'amplification de leur collaboration pour un développement rural durable du territoire. Convention signée en mars 2023 à Watten.

À cette occasion, les éco-délégués des deux collèges (40 élèves) ont participé à une animation sur le thème de l'arbre coorganisée par le Parc et les gardes départementaux des Espaces naturels sensibles du Nord.



Conseil architectural aux particuliers

Mesures 32 - 33

Afin de préserver les paysages du Parc naturel régional, le Parc apporte un conseil architectural et transversal aux porteurs de projets de rénovations (agrandissements, isolation, restauration) portant sur des constructions datées d'avant 1948 et construites en matériaux locaux et traditionnels (pierre ou torchis).

L'architecte-conseil du Parc se tient à la disposition des particuliers pour :

- les guider dans leurs choix de matériaux et de techniques adaptées aux caractéristiques du bâti ancien,
- les informer sur les principes d'insertion harmonieuse et respectueuse de ce patrimoine (ouvertures supplémentaires, extensions) mais aussi de conception bioclimatique (orientation des ouvertures, stratégies d'isolation/inertie, insertion de panneaux photovoltaïques, etc),
- réaliser des dossiers conseil/diagnostic historiques, architecturaux et techniques,
- rediriger vers des architectes et bureaux d'études adéquats,
- mettre en lien avec des artisans qualifiés,
- aider à la recherche de fournisseurs de matériaux,
- aider à la recherche de financements, quand le sujet est approprié,
- accompagner les propriétaires à l'auto-réhabilitation en organisant une journée de chantier participatif encadré par un artisan qualifié,
- promouvoir les matériaux naturels et locaux, adaptés au bâti ancien, trouver

les bons compromis pour faire vivre le patrimoine sans le figer.

Autant de conseils gratuits qui permettent aussi aux particuliers de diminuer leurs consommations d'énergie et d'améliorer le confort intérieur.

Chantier participatif autour de l'apprentissage collectif de la technique des enduits en terre crue et anas de lin, afin de créer une "correction thermique" intérieure des murs en craie de la Ferme du Menne, à Nordausques.



CHIFFRES CLÉS

28

conseils/ diagnostics de bâtiments patrimoniaux

En 2023 des conseils ont été donnés à des habitants des communes suivantes :

Alquines, Ambleteuse, Fiennes, Wirwignes, Wilmille, Licques, Surques, Saint-Martin-Choquel, Doudeauville, Sanghen, Eperlecques, Condette, Rinxent, Bazinghen, Haut-Loquin, Saint-Omer, Hesdin-l'Abbé, Nordausques, Wierre-Effroy, Dohem, La Capelle, Desvres, Vieil-Moutier.

15

participants lors d'un chantier participatif / aide à l'auto-réhabilitation

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Création et restauration de murets en pierre

Mesure 32

La technique de la construction en pierre est un patrimoine. Le Parc naturel régional et ses partenaires se mobilisent pour perpétuer l'usage de ces techniques et matériaux traditionnels afin de créer des aménagements contemporains à faible impact environnemental mais aussi créer des habitats spécifiques pour la biodiversité muricole.

Le rôle du Parc est d'apporter un accompagnement technique aux communes et porteurs de projets privés dans leurs projets de restauration de murets en pierre qui permettent de requalifier des espaces ou des limites et de profiter de l'occasion pour former des ouvriers en réinsertion, des étudiants en lycée professionnel, et sensibiliser le grand public aux enjeux croisés de la démarche.

Parmi les projets accompagnés en 2023 :

- Le Wast : 2 chantiers participatifs : muret de la mare et spirale aromatique de la maison du Parc
- Wimereux : 1 chantier participatif de restauration d'un muret en pierre à La Ronville (habitat participatif)
- Wimereux (Honvault) : réception des travaux réalisés en 2022 (réinsertion)
- Le Portel (Alprech) : 1 chantier formation/réinsertion réalisé sur un muret en pierre sèche
- Hervelinghen : 1 chantier de réinsertion réalisé sur un muret de la maison communale (silex)
- Ambleteuse (Raventhun) : aide à la recherche d'artisans en vue d'un chantier en 2024
- Audresselles : aide à la recherche de financements
- Bazinghen : 1 chantier de réinsertion réalisé sur un muret en pierre traditionnel



CHIFFRES CLÉS

6

chantiers réalisés

1 2 5

mètres linéaires restaurés

2

classes de 10 étudiants formés à la pierre sèche

1 7

personnes en réinsertion formées à la maçonnerie traditionnelle

1 5

personnes en réinsertion formées à la pierre sèche

2 3

personnes sensibilisées (grand public)

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > Conservatoire du Littoral
- > Fondation du Patrimoine
- > Département du Pas-de-Calais - Grand Site Les 2 Caps
- > Les Communes
- > Le lycée agricole de Coulogne
- > Les Carrières de Stinkal

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Les Communes

Vocation 4 Un territoire aux valeurs partagées

Construction à pans de bois et torchis et filière terre crue

Mesure 32

Le Parc naturel régional et ses partenaires se mobilisent pour sauvegarder le patrimoine en pans de bois et torchis malgré les évolutions des modes de vie et la volonté d'amélioration du confort, notamment thermique et lumineux, mais aussi pour perpétuer les savoir-faire du torchis et des enduits en terre crue. Un patrimoine culturel local à transmettre.



En 2023, le Parc naturel régional a accompagné des initiatives de rénovation en orientant les porteurs de projets vers des matériaux et interventions respectueuses et compatibles.

Il a organisé des stages de découverte et des chantiers participatifs.

Il a mis en lien les divers acteurs de la filière (professionnels, fabricants, etc.).

Il a assuré la faisabilité des projets en activant l'écosystème de partenaires.

Il a monté des formations et des temps de sensibilisation pour les lycées professionnels et les artisans charpentiers et maçons.

Parmi les freins constatés : le manque critique d'artisans qualifiés, le désengagement imprévu de la CAPEB de la formation en cours de montage.



La première édition du Festival Osez la terre a été une belle réussite : ateliers de découverte des techniques à base de terre crue avec les élèves maçons et charpentiers des lycées professionnels du secteur, en juin.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



CHIFFRES CLÉS

15

communes concernées :
Alquines, Campagne-les-Guînes, Haut-Loquin, Surques, Nordausques, Fiennes, Vieil-Moutier, Wirwignes, Saint-Martin-Choquel, Surques, Doudeauville, Sanghen, Eperlecques, Condette, Le Wast

15

dossiers conseil/diagnostic

15

participants lors d'un chantier participatif

15

participants lors d'une visite guidée

10

salariés d'une entreprise locale formés à la restauration en torchis par un artisan-formateur

3

classes de lycées professionnels sensibilisées et 2 classes de primaires

1

exposition à la maison du Parc à Le Wast

50

personnes lors de la journée de découverte

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

> Maisons paysannes du Pas-de-Calais
> Fondation du Patrimoine
> Groupe partenarial Torchis terre crue (CAUE, CD62,...)

Protection et restauration du petit patrimoine bâti

Mesure 32

De nombreux éléments du « petit patrimoine » sont encore visibles dans les villes et villages des Caps et Marais d'Opale, en plus ou moins bon état. Pour sauvegarder et valoriser ces témoins des activités d'autrefois, le Parc naturel régional accompagne les communes et les porteurs de projets privés dans la préservation et la restauration de ces éléments.

Dans ce cadre, des formations sont proposées aux entreprises, aux ouvriers en réinsertion et aux étudiants en lycée professionnel. Des animations à destination du grand public sont organisées pour sensibiliser les habitants et les curieux à la qualité du bâti rural et à l'importance de le préserver.

Parmi les communes concernées par cette action en 2023 :

- Dohem : dossier de conseil pour la restauration d'une chapelle privée
- Boisdingham : restauration du puits de Zutove (charpente traditionnelle) : une partie a été réalisée en insertion et un stage grand public a été organisé (photo ci-dessous)
- Zudausques : cahier des charges technique en vue de la restauration du puits de la Troussebière en 2024
- Wavrans : cahier des charges technique en vue de la restauration du flot de Campagnette
- Recques-sur-Hem : conseils pour la restauration d'une chapelle
- Pittefaux : pistes pour la transformation / restauration d'une chapelle

Enfin, des inventaires communaux du patrimoine non protégé (longères, maisons de pêcheurs, fermes, villas balnéaires, petit patrimoine) sont réalisés pour créer des protections réglementaires dans les PLUi, comme à Audresselles en 2023. Le Parc a aussi accompagné le projet d'écriture du règlement d'urbanisme de La terre des 2 Caps associé aux éléments de patrimoine protégé.

CHIFFRES CLÉS

1

inventaire réalisé

7

conseils

15

personnes sensibilisées
(grand public)

2

constructions réhabilitées

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > Département du Pas-de-Calais
- > Communauté de communes de La terre des 2 Caps
- > BDCO
- > Le Comité d'Histoire du Haut-Pays



LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Les propriétaires

Vocation 4 Un territoire aux valeurs partagées

Communiquer pour une sensibilisation renforcée

Mesures 8 - 34 - 57

Le Journal des habitants du Parc, le mini-guide et l'agenda des animations sont trois documents en version papier qui contribuent à rendre compréhensibles le sens et l'impact concret des missions du Parc sur son territoire. Ils restent très appréciés par les habitants des 154 communes et répondent à la mission d'information et de sensibilisation du grand public.

Après le rafraîchissement du site internet et l'agenda des animations en 2022, c'était au tour du Journal des habitants de bénéficier d'un nouveau format en 2023 : nouveau look, nouvelles rubriques (notamment la rubrique Cap 2028 consacrée à l'explication de la Charte au travers d'actions concrètes et thématiques), plus de pages et plus de photos.

Les autres actions de communication en 2023

- > rédaction de 11 infolettres (newsletter)
- > développement de la communauté Facebook sur la page ParcOpale suivie fin 2023 par plus de 8 200 abonnés (6000 fin 2022).
- > Créations d'affiches, flyers, invitations, dossiers de presse directement par le service communication



Le mini-guide a lui aussi vu son apparence évoluer pour être en cohérence avec celle du Journal. Son contenu est resté identique : recréer un lien avec la nature, pour les adultes comme pour les enfants, mieux apprécier notre cadre de vie et surtout davantage le préserver.

Pour rappel : le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale publie deux fois par an (en septembre et en avril) le Journal des habitants du Parc, un mini-guide ludique, pratique et familial ainsi que l'agenda des animations. Ces publications sont disponibles gratuitement dans les deux maisons de Parc, à Le Wast et Saint-Martin-lez-Tatinghem, et relayés par les EPCI, les Communes, Offices du Tourisme et partenaires.



Zoom sur ... le web

Communication papier et communication digitale sont complémentaires.

300 publications sur les réseaux, notamment Facebook, ont connu de belles audiences comme par exemple l'opération de déterrage de la Hem à Escoeuilles et l'ouverture du sentier de randonnée de la Houssoye à Longfossé (environ 5 000 vues chacune).

En moyenne, le service communication du Parc a publié 2 posts par jour retraçant, valorisant, le quotidien des acteurs du territoire.

Pour voir et comprendre les actions menées par le Parc en faveur du développement durable, la vidéo est un support de communication efficace. À l'heure où les plateformes favorisent « la consommation » de vidéos, ces publications permettent au Parc naturel régional de se démarquer en proposant une diversité de contenus (reportage, interview, témoignage, vidéo promotionnelle du territoire et de ses acteurs économiques...). Les deux vidéos d'annonce de la Fête du Parc parues ont fait 34 000 vues cumulées. L'équipe communication s'est étoffée en 2023 (un agent supplémentaire) pour développer cet axe de communication.

Depuis quelques jours, les rivières sont dans l'attente pour déloger l'emblème et remettre à jour leur la rivière.

Des plantations sont prévues durant l'hiver en bord de rivière, des plantes en des arbres qui aiment avoir les pieds dans l'eau.

Ces travaux ont un double avantage :

- Ils permettent aux habitants de retrouver le contact avec la Hem (qui prend sa source à Escoeuilles) ;
- Ils offrent un nouvel espace de vie et de reproduction pour toute une biodiversité (poissons, insectes, petit crustacés...).

Ces travaux sont réalisés grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de la Région Hauts-de-France.



Zoom sur ... un livre pour les 9 - 12 ans

Le Parc naturel régional des Caps et Marais s'est engagé auprès de la Fédération des Parcs naturels régionaux, et aux côtés de 36 Parcs naturels régionaux, pour contribuer à la réalisation d'un ouvrage jeunesse aux éditions Casterman pour parler de la France, de ses richesses, de ses ressources, du développement durable et des solutions mises en œuvre dans les Parcs naturels régionaux pour préserver et valoriser des cadres de vie de qualité. La mise en page est libre et dynamique. Elle associe belles illustrations et photographies.

Les services communication et sensibilisation des Parcs naturels régionaux et de la Fédération ont étroitement collaboré dans ce projet (définition du sommaire, proposition de sujets et d'angles, apport d'iconographie, caution scientifique...).

La parution est prévue à l'automne 2024, à l'occasion du Congrès des Parcs.



Les coups de coeur du Parc : 2^e édition

Mesures 4 - 44 - 47

Le dispositif d'aide aux communes lancé en 2022, « Les coups de coeur du Parc », a été reconduit pour la 2^e année en 2023. Il s'agit d'aider financièrement et techniquement les communes du territoire et ainsi de faire émerger des projets d'aménagement de proximité qui ne verraient pas le jour sans cette aide. Les projets lauréats en 2022 ont abouti en 2023. Deux exemples ci-dessous.



À Lacres (ci-dessus), la placette au coeur du centre bourg a été réaménagée avec la participation des habitants (consultation) et leur collaboration aux plantations (haies et fruitiers). Une animation avec les écoliers a permis d'imaginer le réemploi du tilleul brisé par une tempête en hôtel à insectes. Un banc et une table de pique-nique en bois de pays accessible aux PMR ont aussi été installés.



À Moringhem (ci-dessous), le coin nature à proximité de la salle des fêtes a pu bénéficier de nouveaux aménagements : une nouvelle barrière boulonnaise, un banc pour les usagers du site et un abri à moutons dans le verger paturé. Objectifs : conserver la vocation du coin nature à savoir créer un lieu de vie accueillant pour les habitants et la biodiversité ; et un outil de sensibilisation à la préservation de la nature.



CHIFFRES CLÉS

11

lauréats en 2023

CLAIRMARAIS

HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE

WIRWIGNES

CONDETTE

BAYENGHEM-LES-EPERLECOQUES

SAMER

OUVE-WIRQUIN

REMILLY-WIRQUIN

AMBLETEUSE

HOULLE

ARQUES

Un territoire qui aménage pour valoriser ses richesses patrimoniales et paysagères

Vocation 5

Favoriser le développement des énergies renouvelables

Mesure 45

Face au changement climatique et dans la continuité de la labélisation « Territoire à énergie positive », le Parc naturel régional encourage le développement des énergies renouvelables (EnR). Les sollicitations sont de plus en plus nombreuses et les porteurs de projets potentiels de plus en plus convaincus au regard de la crise énergétique.



Le Parc accompagne entre autres le développement des projets d'EnR en lien étroit avec les territoires qui ont validés leur PCAET et avec les services de l'ADEME et de la Région qui aident financièrement les études et l'investissement dans ce type de projet.

L'ingénierie mise à disposition des acteurs publics et privés accompagne les projets de l'idée à la concrétisation par des notes d'opportunité, des mises en relation avec des experts, la préparation et le suivi des dossiers d'aide financière et apporte les conseils techniques tout au long de la démarche.

En 2023, le 2^e semestre a en outre été marqué par l'accompagnement des communes dans la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables inscrites dans la Loi de mars 2023.

Les communes du Pays Boulonnais ont particulièrement été accompagnées par le biais de réunions à échelle de l'intercommunalité et d'ateliers de travail par sous-bassins de vie. Ce travail se poursuivra au 1^{er} trimestre 2024.

Par ailleurs, plusieurs notes d'opportunité ont été produites sur différentes énergies renouvelables (PV, bois-énergie, réseau de chaleur...).

L'ingénierie du Parc a accompagné le suivi des études de faisabilité en cours et la concrétisation de plusieurs projets d'EnR.

CHIFFRES CLÉS

2

visites d'expériences pour des porteurs de projet

2955

mètres linéaires de haies suivies dans le cadre des plans de gestion du bocage pour la production de bois-énergie bocager

13

notes d'opportunité sur différentes EnR réalisées et commentées.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

> La FDE 62,
> La Chambre d'agriculture,
> Les unités territoriales du Département du Pas-de-Calais,
> Les collectivités,
> L'ADEME,
> La Région,
> Le Cd2e
apportent des aides financières pour les porteurs de projet d'EnR.

L'association Boulonn'HAIES DURABLES pour le développement d'une filière bois-énergie bocager.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



cofinance une partie de l'ingénierie pour l'accompagnement de la filière bois-énergie bocager.

Plan de paysage du bocage boulonnais

Mesure 54

Paysage emblématique du Parc naturel régional, le bocage boulonnais est soumis à des dynamiques qui tendent à modifier fortement, voire à faire disparaître, les caractéristiques bocagères. Afin d'impliquer les citoyens dans un projet de territoire, de renforcer son attractivité et d'améliorer le cadre de vie, le Plan de paysage du bocage boulonnais (2022-2037) fixe les objectifs de qualité paysagère.



L'année 2023 a été consacrée à la mise en place de la gouvernance du projet, à la mobilisation des partenaires et aux recherches de financements.

Parmi les actions, on peut citer :

- > la mise en place d'une équipe projet interne, l'installation du comité technique partenarial et du comité de suivi ;
- > un financement Fonds vert obtenu pour mettre en œuvre des actions ;
- > le lancement d'un travail d'actualisation des connaissances de la trame bocagère du Boulonnais, d'identification des secteurs à enjeux à conforter et de préconisations. Dans ce cadre deux comités techniques se sont tenus ;
- > un programme de communication, d'animation et de sensibilisation à la valeur du bocage a vu le jour. Deux supports de communication ont été édités : un tryptique sur le Plan de paysage et un document de référence sur la connaissance du patrimoine bocager ;
- > le sentier de la Houssoye a été inauguré et un accompagnement de la commune de Longfossé se poursuit pour pérenniser ce chemin ;
- > le bocage boulonnais, son paysage et ses acteurs ont été mis à l'honneur lors de la fête du Parc, le 10 septembre à la Maison du Cheval à Samer ;
- > un appel à projet « La p'tite gazette du bocage » a été lancé auprès des écoles du bocage pour réaliser un projet pédagogique sur deux ans.

CHIFFRES CLÉS

49

communes intègrent le périmètre du Plan de paysage du bocage boulonnais
(Ailincthun, Baincthun, Belle et Houlefort, Bellebrune, Beuvrequen, Bournonville, Boursin, Brunembert, Carly, Colembert, Condette, Conteville-lès-Boulogne, Crémarest, Desvres, Echinghen, Fiennes, Hardingham, Henneveux, Hermelinghen, Hesdigneul-lès-Boulogne, Hesdin-l'Abbé, Isques, La Capelle-lès-Boulogne, Le Wast, Longfossé, Longueville, Lottinghen, Maninghen-Henne, Marquise, Menneville, Nabringhen, Offrethun, Pernes-lès-Boulogne, Pittefaux, Quesques, Questrecques, Rety, Rinxent, Saint Martin Choquel, Samer, Selles, Tingry, Verlincthun, Vieil Moutier, Wacquinghen, Wierre au Bois, Wierre-Effroy, Wimille et Wirwignes).

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > Communauté de Communes de Desvres Samer,
- > Communauté d'Agglomération du Boulonnais,
- > Communauté de Communes de La terre des Deux caps,
- > Communauté de Communes Pays d'Opale,
- > la Chambre d'Agriculture,
- > la DREAL,
- > la DDTM62,
- > le Conseil Régional,
- > le Conseil Départemental du Pas-de-Calais,
- > l'agence d'urbanisme BDCO,
- > le CAUE 62,
- > la CLE du SAGE du bassin côtier du Boulonnais,
- > le GEDA du Boulonnais.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Un territoire qui aménage pour valoriser ses richesses patrimoniales et paysagères

Vocation 5

Du côté des agriculteurs

Mesures 23 - 24 - 54

Le Boulonnais est un territoire riche de son paysage bocager (prairies, haies) et de son activité d'élevage et de production locale de produits laitiers et de viande. Il y a cependant globalement un enjeu fort à maintenir les prairies et un linéaire de haies de qualité. C'est pourquoi le Parc naturel régional et ses partenaires ont créé le programme « Prairies sur le bocage boulonnais ».



Outre l'accompagnement technique des éleveurs sur les pratiques de pâturage, l'année 2023 a été marquée par un important travail d'animation dans le cadre de la nouvelle programmation MAEC

2023-2027, dans un contexte de profondes modifications de ce dispositif d'aides agricoles. **Parmi les actions menées :**

- > 2 réunions collectives d'information et un accompagnement individuel ont permis d'engager 19 fermes en MAEC ;
- > 18 éleveurs ont participé aux temps collectifs de partages d'expériences liées au pâturage et aux fourrages récoltés ;
- > 9 éleveurs suivis individuellement dans le cadre de la démarche Patur'ajuste dont 3 nouveaux impliqués dans le collectif ;
- > la concertation avec les éleveurs (17 éleveurs consultés dont 9 situés dans le bocage) concernant la stratégie de valorisation des productions herbagères a été poursuivie, en particulier en ce qui concerne le développement de la marque Valeurs Parc pour les produits laitiers et la viande ;
- > pour la structuration de filières et la recherche de débouchés locaux pour les produits herbagers*, un groupe de travail multipartenarial a été lancé, avec une 1ère réunion en novembre. Il réunit des organismes de développement agricole et des représentants des acteurs des filières.

* Cette démarche porte sur l'ensemble du territoire du Parc et permet de replacer la valorisation des productions herbagères du bocage dans un contexte territorial plus large, en lien avec d'autres actions mises en œuvre sur le territoire (viande du marais audomarois, recherche de débouchés en restauration collective).

CHIFFRES CLÉS

19

agriculteurs engagés en MAEC représentant 24 dossiers :

- 16 MAEC sur le système d'élevage et l'usage de pesticides
- 1 MAEC sur l'agriculture de conservation des sols
- 4 MAEC sur la gestion durable des haies et arbres
- 2 MAEC sur la préservation des espèces
- 1 MAEC sur la création de prairies permanentes

5

éleveurs enquêtés sur leurs préoccupations et objectifs

3

temps collectifs sur le pâturage et les fourrages récoltés ont réuni 18 éleveurs

1

ciné-débat

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > la Chambre d'Agriculture,
- > Bio en Hauts-de-France

En bref

Le programme de valorisation des produits issus des haies bocagères s'est lui aussi poursuivi en 2023.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Réserve de biosphère de l'Unesco

Mesures 11 -15 - 20 - 24 - 28 - 36 - 47- 48

Tous les dix ans, les réserves de biosphère doivent présenter un dossier d'examen périodique afin de pouvoir continuer à bénéficier de la reconnaissance de l'Unesco. La Réserve de biosphère du marais audomarois, reconnue en 2013, a soumis son dossier en septembre. Décision du Conseil international de coordination (CIC) du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) au premier semestre en 2024.

Passer de 22 (contour vert sur la carte) à 111 communes (contour orange sur la carte), voilà l'ambitieux projet d'extension du périmètre de la Réserve de biosphère du marais audomarois présenté dans son dossier de renouvellement auprès du MAB France de l'Unesco.

À la suite d'un important travail d'animation de 2 ans et demi, le nouveau projet de Réserve de biosphère a été déposé fin septembre. Il concerne 111 communes composant l'intégralité du bassin amont de l'Aa et de son affluent la Hem, l'intégralité du plateau des landes atlantiques et les premiers contreforts de Flandre.

CHIFFRES CLÉS

1 1 1
communes

136 000 habitants

près de 100 000 hectares

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > Le MAB France,
- > Les intercommunalités,
- > Les SAGE,
- > Les communes,
- > Le GTMarais,
- > les acteurs économiques
- > Multiplicité de partenaires et acteurs liés à la diversité des thématiques couvrant le renforcement du lien Homme-Nature.



En février 2023, les élus des 111 communes et intercommunalités du territoire de la future Réserve de biosphère Unesco se sont réunis pour valider le projet porté par le Parc naturel régional et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Les échanges autour de la préservation de la ressource en eau, l'aide au changement de pratiques pour lutter contre le dérèglement climatique, le renforcement des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des scolaires et des habitants... ont enrichi le dossier de candidature déposé en septembre à l'Unesco.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Un territoire qui aménage pour valoriser ses richesses patrimoniales et paysagères

Vocation 5

Élaboration du projet européen Interreg Clim@YserAa



Entre les sites Ramsar du Marais Audomarois et de la Plaine de l'Yser et plus largement entre la Réserve de biosphère du marais Audomarois et le Westhoek, le projet Interreg Clim@YserAa vise, dans un contexte de changement climatique, à concevoir un schéma directeur des continuités écologiques. Le travail de coopération a débuté en 2023 dans le cadre de la construction du projet en collectif. Le dossier de candidature final a été déposé en octobre. L'approbation officielle est attendue au 1er trimestre 2024.

CHIFFRES CLÉS

8

partenaires

1 chef de file :
Province de Flandre occidentale,

2 partenaires belges :
Natuurpunt beheer, Regionaal Landschap Westhoek

5 partenaires français :
CAPSO, Parc, CCHF,
Département du Nord,
CAUE du Nord

Préparation du projet européen Life BIOSPHER'ADAPT



Le projet européen Life BIOSPHER'ADAPT vise à mettre en place un accompagnement territorial actif et efficace dans le cadre de l'adaptation au changement climatique visant l'évolution des pratiques dans les territoires anthropisés. Il s'inscrit dans la continuité du Life NATUR'ADAPT (2018-2023) porté par les Réserves naturelles de France et adapté aux aires protégées à protection forte. La coopération a déjà débuté en 2023 dans le cadre de la construction du projet en collectif. Le dossier de candidature final a été déposé en septembre. À ce stade, les échanges entre les Réserves de biosphère sont très positifs et permettent de croiser les expériences et de renforcer l'esprit d'équipe du Réseau des Réserves de biosphère de France (MAB France).

CHIFFRES CLÉS

12

partenaires

1 Coordinateur :
MAB France

7 Réserves de biosphère :
PN de Guadeloupe,
PNR de Corse,
SM des Gorges du Gardon,
PNR Caps et Marais
d'Opale,
PNR du Queyras,
PETR Sarrebourg,
PNR de Brière
(candidat à la désignation),

Autres partenaires :
Réserves Naturelles de
France,
CARENE (entité affiliée),
Forest Science and Technology Centre of Catalonia
(CTFC - coordinateur du
réseau MedMAB),
PN des Cévennes
(partenaire associé)

Geopark Transmanche : en route vers l'Unesco

Mesures 8 - 20 - 28 - 30 -31- 34 -36 -46 - 51 - 52 -55 - 56 - 57

Le projet de labellisation « Geopark mondial UNESCO » concerne l'ensemble des communes du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et quelques communes associées au projet Geopark Transmanche.

Obtenir le label Geopark mondial UNESCO est une reconnaissance au niveau international du patrimoine géologique remarquable d'un territoire.

Cette candidature conjointe avec les Kent Downs National Landscape met en synergie l'ensemble des actions des acteurs locaux de ces deux territoires dans la perspective de :

- valoriser un réseau de sites patrimoniaux via le géotourisme pour faire découvrir le patrimoine autrement : via l'entrée géologie et le tourisme d'expérience (exemple : géocaching, tables de lecture de paysage, séjours...);
- impliquer, sensibiliser, et faire preuve de pédagogie avec les habitants pour susciter l'appropriation, le sentiment de fierté et d'appartenance à un territoire (exemple : animations avec les scolaires, chantiers bénévoles, sorties nature...);
- améliorer les connaissances scientifiques.

CHIFFRES CLÉS

10 000

visiteurs ont vu l'exposition « Geopark Transmanche, un voyage à travers le temps » à la maison du Site des Deux-Caps à Audinghen

1

stratégie d'accueil et d'interprétation des géosites

1

galerie photos visible à la maison du Parc et du Geopark

1

spirale aromatique et un muret de pierre sèche réalisés à la maison du Parc et du Geopark

1

conférence sur la thématique du tourisme durable



L'année 2023 a été l'occasion, entre autres, de se concentrer sur la partie « marine » du Geopark. Car le périmètre est à la fois terrestre et marin. Plusieurs réunions avec des partenaires tels que le Parc naturel Marin, Eurotunnel, Port de Calais et Boulogne, géologues, experts en épaves sous-marines ont été organisées pour définir : les géosites marins (épaves, habitats marins, tunnel sous la manche) et le périmètre du Geopark en mer. La question de la valorisation de ces géosites marins a également été soulevée.

Un territoire qui aménage pour valoriser ses richesses patrimoniales et paysagères

Vocation 5



Des émissaires de l'Unesco sont venus réaliser une pré-évaluation en fin d'année. Les résultats sont encourageants. Une liste de recommandations a été établie afin d'accentuer le travail sur certains critères requis dont l'homogénéité des actions en France et en Angleterre, la visibilité du Geopark sur les géosites et le renforcement des partenariats avec les professionnels des territoires.

Afin d'améliorer l'accueil des habitants et des visiteurs, de leur offrir une compréhension de notre géodiversité et de les sensibiliser à la valeur de nos paysages, une aire d'accueil a été aménagée sur le site des Carrières du Boulonnais.



Le Parc naturel régional et la Communauté de communes Pays d'Opale ont collaboré pour réaliser une bande dessinée afin de valoriser les patrimoines méconnus de la commune d'Hardinghen et ses trésors cachés.

La BD « La balade d'Hardinghen » s'accompagne d'un sentier familial à travers le village.

Afin de valoriser nos patrimoines via une entrée peu commune : la géologie du territoire, deux formations à destination du réseau des géoambassadeurs (15 géoambassadeurs) ont été organisées et une musette pédagogique a été créée pour les futures animations.



CHIFFRES CLÉS

2

projets tutorés
avec 2 étudiants en master
tourisme

3

panneaux d'interprétation
(Wirwignes, Longfossé,
Vieil Moutier)

5

ateliers de construction/
rénovation murets pierres
sèches grand public

7

interventions dans des
classes de primaire

500

personnes sensibilisée
lors d'une vingtaine
d'évènements

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

> Kent Downs National
Landscape

Partenaire scientifique :
> CEN HDF

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



Agir · Mobiliser · Accélérer

Diffusion de la charte signalétique

Mesure 45

Cadres d'exceptions, les paysages des parcs naturels régionaux sont protégés par la réglementation qui précise, qu'au même titre que pour d'autres zones remarquables, toute forme d'affichage publicitaire (publicités et préenseignes) y est interdite. Toutefois, des activités s'y exercent et les entrepreneurs ont aussi besoin de se signaler.



Une première charte signalétique de l'affichage avait été adoptée en 2005. Depuis le contexte réglementaire et les possibilités matérielles d'affichage ont évolué, rendant nécessaire l'actualisation du document. Le nouveau document finalisé en 2022 a été édité et diffusé en 2023 alors que l'évolution réglementaire envisageait la décentralisation de la police de la publicité aux collectivités locales.

Un travail d'information aux collectivités et de sensibilisation des élus à l'évolution de la réglementation dans le cadre du transfert de compétences a été proposé à l'ensemble des EPCI non couverts par un RLPI et a abouti à des présentations du cadre réglementaire par le syndicat mixte du Parc en conférence des Maires de la CCDS et de la CCPO et par la DDTM en CCRA.

Un travail d'animation sur la mise en œuvre de la réglementation à l'échelle communale auprès des commerçants a été engagé avec la commune de Clairmarais.

CHIFFRES CLÉS

17

avis du Syndicat mixte du Parc rendus sur des projets d'enseigne

3

intercommunalités du territoire du Parc couvertes par des règlements locaux de publicité

3

EPCI, soit 74 communes, sensibilisés à la connaissance de la réglementation

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- > DDTM,
- > EPCI,
- > CAUE,
- > Eden 62,
- > Dir Nord,
- > DREAL,
- > Département du Pas-de-Calais (dont Pas-de-Calais Tourisme et Grand Site de France Les 2 Caps),
- > CRT,
- > Conservatoires du littoral,
- > Conservatoire des espaces naturels,
- > Chambre d'agriculture,
- > Chambre des métiers et de l'artisanat,
- > CCI

Accompagnement des groupes d'habitat participatif

Mesure 39

Des habitants s'impliquent dans des projets d'habitat groupé participatif. Cette nouvelle forme d'habitat, plus écologique et solidaire, est soutenue par le Parc naturel régional. Un accompagnement juridique des groupes mais aussi un appui technique en matière de biodiversité ou de patrimoine bâti, selon les cas, ont été proposés en 2023.



Certains groupes ont démarré leur projet depuis longtemps, et initié la démarche avec le Parc (2 hors Parc, 3 dans le Parc). En 2023, le choix a été fait de les rassembler pour qu'ils puissent échanger et surtout être mieux armés pour les relations humaines au sein d'un groupe. Ce sont en effet les relations interpersonnelles et les conflits qui freinent souvent les projets. Les 5 groupes se sont retrouvés pour 2 jours de formation « transformation des conflits dans l'habitat participatif », accompagné par des professionnels vivants eux-mêmes en habitat participatif.

Cette formation concrète avec beaucoup d'exercices a créé du lien entre les participants : plus d'échanges et de coopérations entre les groupes, plus de confiance pour les participants et plus d'outils pour appréhender les conflits.

Toutefois, compte tenu de la diversité des groupes et des profils, certains participants ne vivent pas encore sur place et ont donc peu d'éléments concrets à comparer ; certains membres plutôt timides ont pu être déstabilisés.

Enfin, le Parc naturel régional poursuit son travail de sensibilisation des élus et habitants à ces nouvelles façons d'habiter.

CHIFFRES CLÉS

5

collectifs accompagnés

à Colembert, Wimereux,
Wimille, Hucqueliers,
Audincthun

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

> Les habitants

Ateliers de concertation en aménagement urbain

LES PARTENAIRES

- > Commune de Saint-Martin-Boulogne,
- > Le Centre social du quartier,
- > Le bailleur social, Pas-de-Calais Habitat,
- > Les habitants



À **Saint-Martin-Boulogne**, la municipalité a demandé le soutien du Parc pour réaménager des espaces verts dans le quartier Léon-Blum de manière concertée. Objectifs : une meilleure compréhension des besoins et des ressentis des habitants et un démarrage de projet basé sur l'échange et des avis concrets. Des diagnostics sur terrain puis en salle sur plan ont été réalisés avec les acteurs locaux pour cibler les enjeux : réaménager prioritairement certains espaces verts et le parc urbain. Un atelier mené avec les habitants a permis de soumettre des hypothèses d'aménagement. La démarche doit se poursuivre en 2024, notamment avec l'accompagnement d'un professionnel du paysage et de la concertation pour le parc urbain.

À **Wirwignes**, belle implication des habitants pour des espaces verts qui seront plus utiles et adaptés aux besoins des habitants.

La municipalité a sollicité l'accompagnement du Parc pour aménager des espaces verts en centre bourg en concertation avec la population. Une boîte à idée, une réunion de diagnostic sur place, des animations avec les enfants pour déterminer leurs envies, puis un atelier en salle avec les habitants ont permis de dessiner « ensemble » le projet, notamment de l'éco-pâturage avec une association locale pour une gestion douce des espaces verts mais aussi gagner du temps d'entretien et mieux respecter la biodiversité, du stationnement perméable, des fruitiers et du mobilier. Certains aménagements (city stade, pétanque et jeux pour enfants) sont à l'étude mais les inondations de 2023 ont révélé un terrain inadapté.

LES PARTENAIRES

- > Commune de Wirwignes,
- > L'école
- > Les habitants



Un territoire qui aménage pour valoriser ses richesses patrimoniales et paysagères

Vocation 5

Planter local, un acte naturel

Mesures 47 - 4 - 7 - 8 - 25 - 34 - 35

Expérimentée dans les Parcs naturels régionaux du Nord et du Pas-de-Calais il y a plus de vingt ans, l'opération Plantons le décor®, coordonnée par Espaces naturels régionaux, vise à lutter contre la banalisation voire la disparition des paysages traditionnels en favorisant la réintroduction d'essences locales d'arbres et d'arbustes et de variétés fruitières dans leur territoire d'origine.



« Plantons le décor » est une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières et légumières d'origine locale en partenariat avec 10 producteurs-fournisseurs régionaux et 27 territoires en Hauts-de-France. En participant à « Plantons le décor », le Parc naturel régional contribue à faire évoluer les paysages de son territoire, à préserver la biodiversité et le patrimoine végétal régional et à offrir à ses habitants la possibilité d'être acteurs de leur cadre de vie. L'opération propose en effet une alternative aux plantations mono spécifiques qui appauvrissent la biodiversité en proposant aux particuliers, collectivités, établissements scolaires et entreprises d'acquérir des végétaux de qualité adaptés aux conditions pédoclimatiques de notre région.

Deux changements sont intervenus en 2023 : la disparition de la brochure papier par Espaces Naturels Régionaux et la mise en place d'un nouveau site internet pour faciliter l'accès aux informations et les paiements par carte bancaire. Il reste toutefois toujours possible de commander via un bon de commande papier et de payer par chèque. Quelques exemplaires de bons de commande papier ainsi qu'une affiche de l'opération ont été diffusés par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale pour assurer une visibilité de l'opération dans les mairies et intercommunalités du territoire.

Plantons le décor® ce sont aussi des conseils individualisés et des animations pour tous les publics comme le pressage de pommes et de poires, un atelier de vannerie sauvage, un atelier de plessage de haie et une initiation de surgreffage de pommiers.

CHIFFRES CLÉS

256

commandes passées
durant la saison 2022-2023

8738

végétaux (arbres, arbustes
et fruitiers) vendus

190

participants (grand public)
pour les 16 animations
réalisées

80

conseils (grand public)

LES PARTENAIRES

- > CRRG-ENRx,
- > Fournisseurs-producteurs,
- > EPCI du territoire,
- > Les associations « les Amis de Germaine » et « Haies vives »

Et aussi, en Caps et Marais d'Opale

Certains EPCI du Parc ont leurs propres programmes d'animations dans le cadre de Plantons le décor : CAGCTM, CCHF, CCFI, CCRA.

Protection et la valorisation du patrimoine maritime

Dans le cadre de la protection et la valorisation du patrimoine maritime local, le Parc naturel régional est propriétaire de deux bateaux patrimoniaux : l'Arche (n° inventaire PNR FL 21 473) et le Ludovic Pascale (n° inventaire PNR FL 21 179).

L'Arche est le plus ancien flobart en bois de la région. Des travaux d'entretien, tout en le gardant dans son état d'origine, ont été réalisés en 2022. C'est une démarche de cristallisation du patrimoine. Un panneau d'information sur le bateau a été imprimé en 2023 afin d'accompagner le flobart lors de ses sorties.

Ces bateaux ont été confiés à l'association Flobarts des 2 Caps qui peut les exposer dans le cadre de ses manifestations ou de celles du Parc.



LES PARTENAIRES

- > Les communes de Wissant, Ambleteuse, Audresselles
- > La FRCPM
- > L'association Flobarts des 2 Caps

Grand Site de France : renouvellement du label

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est un partenaire historique de la démarche d'obtention du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Les élus du comité syndical du Parc ont été le 13 octobre dernier les premiers à voter et délibérer en faveur du dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps et de son extension. Toutes les communes concernées par ce nouveau projet font partie du Parc naturel régional ou en sont des communes associées. Il est important de travailler ensemble sur des objectifs partagés, comme ceux de préserver la biodiversité, être attentif à notre cadre de vie et aux paysages qui nous entourent, développer une économie locale, agricole ou touristique raisonnée et acceptable pour les habitants de ce territoire unique.



CHIFFRES CLÉS

18

communes dans le projet d'extension

LES PARTENAIRES

- > Département du Pas-de-Calais,
- > CERL,
- > EDEN 62,
- > Communes et EPCI,
- > Services de l'Etat

Gestion du budget et des finances du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional dispose d'un budget autonome.

En 2023, **les dépenses totales de fonctionnement et d'investissement** s'élèvent à 4 702 283,17 €, décomposées comme suit :

- > section d'investissement : 303 939,83 €,
- > section de fonctionnement : 4 398 343,34 €

Les frais de personnel s'élèvent à 3 066 865,58 € et représentent 70 % des dépenses de fonctionnement pour 60,8 équivalents temps plein au 31 décembre 2023.

La part « opérationnel » (actions et travaux effectués sur le territoire du Parc) s'élève à 847 393,22 € et représente 20 % du total réalisé.

Les ressources proviennent notamment des contributions statutaires annuelles des membres du Syndicat mixte du Parc :

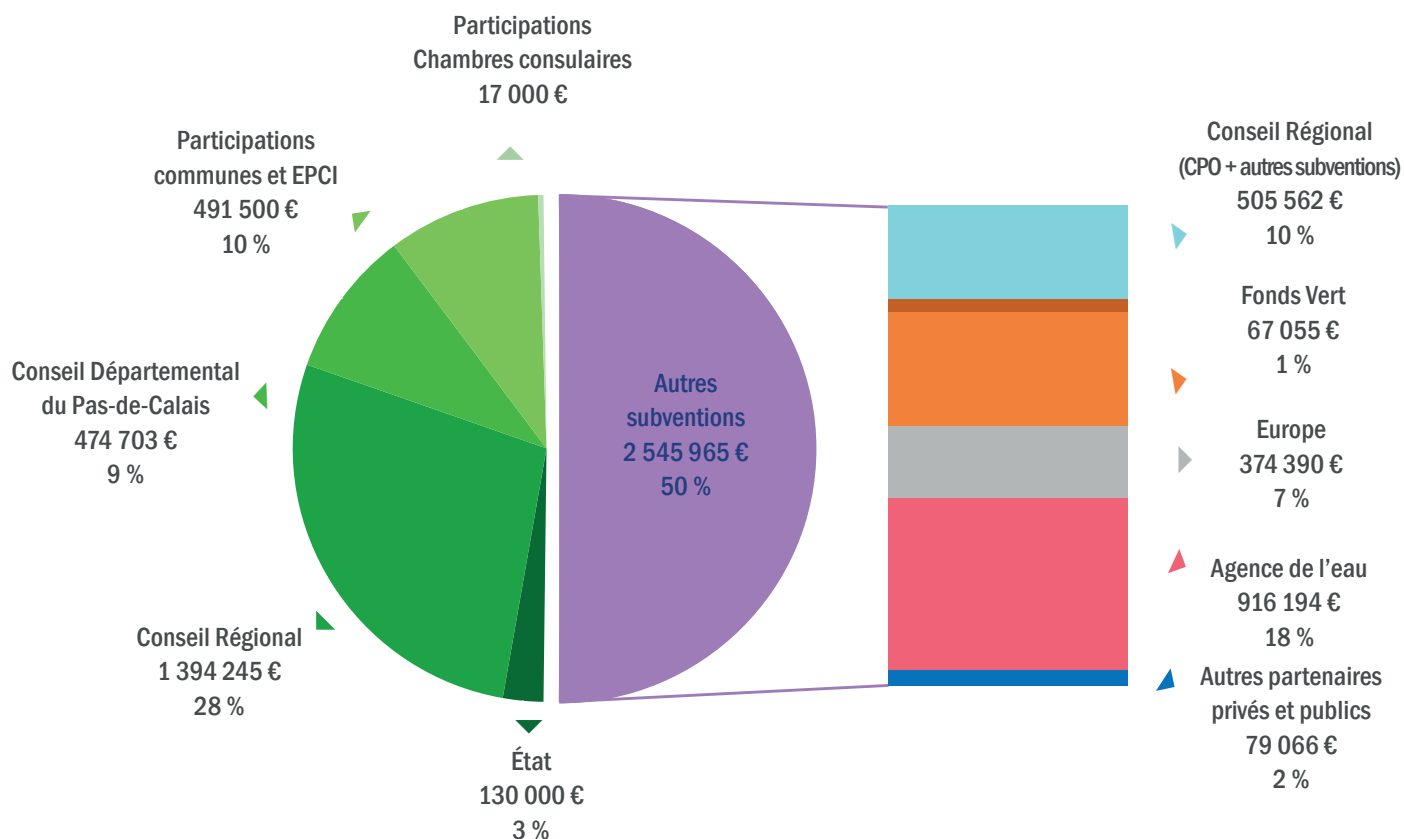
CHIFFRES CLÉS

9 072 238 €

montant total des subventions reçues par les collectivités et les agriculteurs du territoire grâce à l'animation et l'ingénierie du Parc

377

titres de recettes émis pour un total de 4 803 325,37 €



Conclusion de l'évaluation à mi-parcours de la Charte

Volet C

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, conformément à la législation en vigueur sur les parcs naturels régionaux, s'est lancé à partir de la fin de l'année 2020 dans une démarche d'évaluation à mi-parcours de sa Charte (2013-2028).

La Charte a valeur de projet territorial rural durable, multi-thématique, multi-objectif et multi-partenarial, sur son périmètre d'application.



La mise en place de cette évaluation intermédiaire est une étape de travail déterminante, car elle constitue un pivot stratégique pour la suite de la Charte. Le chantier de réflexion, initié en 2022, s'est poursuivi en 2023 avec notamment la réalisation de plusieurs réunions à dimension prospective.

L'ensemble des éléments recueillis (enquêtes, points de vue, etc.) ont été analysés en 2023, afin de produire un document de synthèse à destination des élus du territoire. Ce document repose sur une double volonté : retracer la chronique de la Charte (2013-2023) depuis ses origines et préparer les élus au projet de révision qui démarre en 2024.

Toutes les données recueillies ont été analysées et ont servi à la production de différents supports qui seront utiles pour l'évaluation complète de la Charte.

LES PARTENAIRES

Cette action a été réalisée en partenariat avec les représentants techniques des principaux signataires de la Charte :

- > Région Hauts-de-France
- > Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- > Etat via les services de la DREAL Hauts-de-France

Intervention de deux prestataires :

- > le cabinet Alteris (Vincent Calais) sur le volet « Animations territorialisées »
- > l'association Tandem (Nacima Baron) sur le volet « Analyse, synthèse et production d'une feuille de route stratégique ».

Ci-dessous : la synthèse de l'évaluation à mi-parcours, téléchargeable sur www.parc-opale.fr



LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ACTION :



En bref ...

Installation du CST du Syndicat mixte

Le Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance de dialogue social, issue de la fusion entre les Comités Techniques (CT) et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), a été mis en place au 1er janvier 2023 au sein du Parc naturel régional, employant au moins 50 agents. Le CST devient ainsi la seule instance compétente pour débattre des sujets collectifs comme : l'actualisation du tableau des effectifs, la charte du bon usage informatique, le plan d'action de lutte contre les risques psychosociaux, les lignes directrices de gestion, la réflexion sur une éventuelle mutuelle collective...



Deux réunions ont eu lieu en 2023, le 12 avril et le 8 décembre, en présence des représentants du personnel, de la direction et de la présidence.

Une accélération des projets de restauration et de suivi écologique mise en œuvre grâce au Fonds vert

Annoncé à l'été 2022 et effectif depuis janvier 2023, le Fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

En début d'année, le Parc naturel régional a organisé un temps de travail transversal entre équipes pour identifier les modalités de réponses et d'engagements.



Cette coordination a abouti au dépôt de 5 dossiers de demande de financements dans le cadre du Fonds vert sur l'axe biodiversité, géodiversité, patrimoine naturel, ...

Le montant total des subventions accordées dans le cadre du Fonds vert s'élève à 1 011 567,16 euros et a permis la création de 2 CDD sur deux ans ainsi que des CDD de 3 à 6 mois sur des missions spécifiques.

Plan de modernisation numérique pour engager la révision de la Charte

Le Parc naturel régional a entrepris en 2023 un projet de modernisation numérique en deux temps. Le premier : équiper les agents de postes informatiques performants et mobiles et sécuriser les infrastructures (wifi, stockage, accès fibre...) ; le second : appropriation des usages numériques associés aux technologies nouvelles (accompagnement au changement, initiation et déploiement progressif des outils de collaboration).

Les agents ont bénéficié de temps d'initiation, de formation puis de consolidation des usages.



Le projet a été permis par le soutien financier en investissement de la Région Hauts-de-France et du Département du Pas-de-Calais.

Parallèlement, un environnement intranet s'est construit pour être déployé en 2024.

Des étapes de sécurisation et de migrations des données, sans qu'elles soient visibles ou n'aient eu d'incidences sur le quotidien des agents, ont également eu lieu.

L'arrivée d'un portail web géographique et d'une solution pour l'évaluation de la Charte de Parc viendront compléter ce plan d'action en 2024-2025.

La vie du Syndicat mixte

Gouvernance du Syndicat mixte du Parc naturel régional

ZOOM sur... Les comités syndicaux



Le comité syndical, organe de délibération du Syndicat mixte, est composé de 54 membres.

Le comité syndical s'est réuni 5 fois en 2023 :

- > 8 février à Escoeuilles
- > 14 mars à Watten
- > 7 juillet à Wimille
- > 13 octobre à Longuenesse
- > 12 décembre à Ambleteuse

ZOOM sur... L'assemblée du territoire



L'assemblée du territoire regroupe un représentant de chaque commune et deux de chaque intercommunalité.

En 2023, deux assemblées du territoire ont été organisées en mai et en novembre.

- > le 8 juin à Surques : échanges et débats pour une agriculture durable en Caps et Marais sur la base de séquences du film « Paysans du ciel à la terre », en présence du réalisateur Philippe Frutier, et visite de la ferme de François Normand.
- > le 18 octobre à Wismes : soirée d'échanges sur les solutions pour un éclairage nocturne mieux adapté et plus économe, qui réduit les impacts de la pollution lumineuse et qui contribue à la restauration de la biodiversité nocturne. Cette seconde assemblée du territoire a également permis d'approuver le programme d'actions de l'année 2024 en vue du vote du ROB.

CHIFFRES CLÉS

76

délibérations ont été votées en 2023 lors des réunions de bureau et comité

4

réunions du bureau ont été organisées en 2023

Le Bureau syndical se compose de 13 membres dont **la présidence** :

- > Collège régional : Jean-Michel Taccoen, Faustine Maliar, Philippe Caron, Anthony Jouvenel ;
- > Collège départemental : Mireille Hingrez-Cereda, **Sophie Warot-Lemaire**, Caroline Matrat, Benoît Roussel ;
- > Collège communes/intercommunalités : Damien Morel, Philippe Leleu, Dominique Sénécat, Claire Sonzogni ;
- > Collège consulaire : Pierre Wasselin.

3

réunions de commission consultative des marchés et commissions d'appel d'offres : 7 dossiers étudiés et 3 dossiers présentés hors seuil

Gouvernance du Syndicat mixte du Parc naturel régional

ZOOM sur... la formation des managers, un atout pour le SMQE et la Charte

En partenariat avec le CNFPT et le cabinet Antony Conseil et Formation, le Comité de direction (Codir) a élaboré une formation-action sur le thème du management d'équipe dans le cadre de la mise en place d'un système de management de la qualité environnementale (SMQE) et en prévision du travail d'écriture de la future charte.

Six journées de formation, en trois sessions de 2 jours chacune, ont mobilisé l'ensemble des managers chargés de mission (Comité de coordination (Cocoor)).

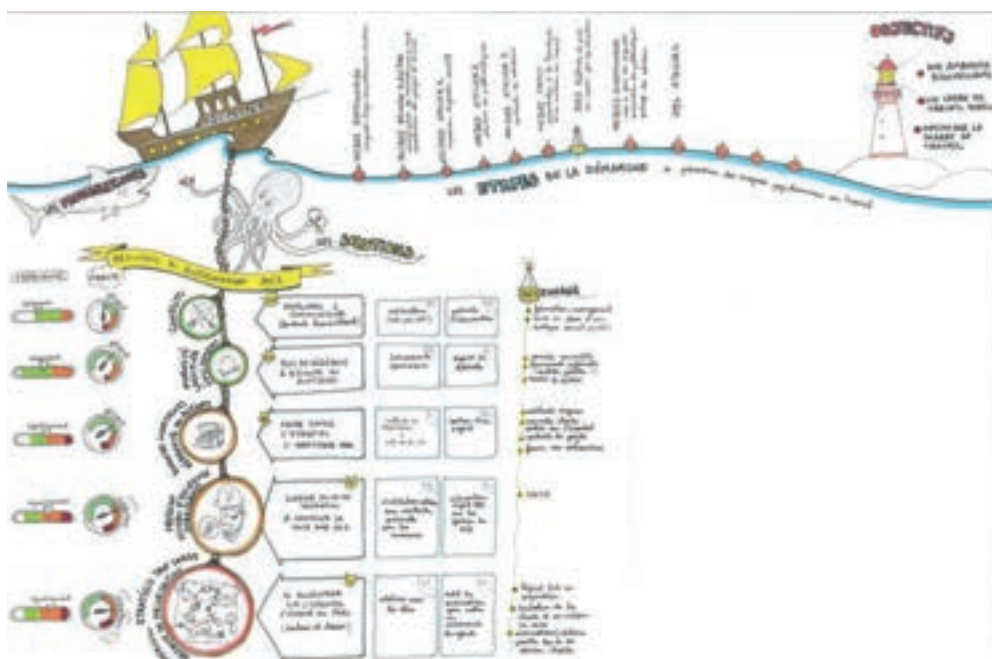
Autour des métiers, des compétences, des principes et des valeurs du Parc naturel régional, il s'agissait de renforcer l'efficacité collective des managers pour mieux déployer la Charte du Parc, renforcer le collectif de management et concilier missions opérationnelles, management d'équipe et temps collectif (Cocoor).



ZOOM sur... les RPS : accompagnement individuel et prévention collective

Le travail sur la prévention des Risques psycho-sociaux (RPS), initié en 2022, s'est poursuivi en 2023.

Pour une meilleure qualité de vie au travail et une bonne santé physique et mentale des agents, le groupe de travail « RPS »* a élaboré un questionnaire envoyé à l'ensemble des agents afin de mieux connaître la situation de la qualité de vie au travail et le ressenti des agents. 43 réponses ont été reçues (sur 58).



À l'issue de ce questionnaire, le groupe de travail a produit un document de synthèse présenté au Comité Social Territorial (CST) de décembre ; et a conçu de nouveaux ateliers d'approfondissement regroupant la direction et un représentant de chaque mission. Ils seront menés en 2024 et permettront de finaliser un plan d'actions pluriannuel de prévention des RPS.

*Le groupe de travail « RPS » est composé de représentants du personnel et de la direction.

La vie du Syndicat mixte

Les élus du comité syndical du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (octobre 2022)

54
MEMBRES

Elus issus du Conseil Régional des Hauts-de-France

Jean-Michel TACCOEN
Faustine MALIAR
Olivier PLANQUE
Philippe CARON
Anthony JOUVENEL
Jean-Louis SOUFFLET
Alexandre COUSIN

Elus issus du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Mireille HINGREZ-CEREDA
Sophie WAROT-LEMAIRE
Caroline MATRAT
Benoit ROUSSEL
Brigitte BOURGUIGNON
Maïté MULOT-FRISCOURT
Guy HEDDEBAUX

Représentants des Chambres consulaires

Chambre d'Agriculture :
Jérôme MUSELET
Chambre des Métiers et de
l'Artisanat : Pierre WASSELIN

Elus issus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et de ses communes

Délégués pour l'EPCI :
Bertrand PETIT (Saint-Martin-lez-
Tatinghem)
Hélène FAYEULLE (Arques)

Délégués pour les communes :

Etienne CAZIN (Serques)
Jean-Luc COURBOT (Houlle)
Simon ERCKELBOUDT
(Nordausques)
Christophe MOLIN (Saint-Omer)
Michel MARTINOT (Salperwick)
Damien MOREL (Clairmarais)

Elus issus de la Communauté de communes de La Terre des 2 Caps et de ses communes

Délégués pour l'EPCI :

Francis BOUCLET (Marquise)
Claire SONZOgni (Ferques)

Délégués pour les communes :

Marc SARPAUX (Audinghen)
Jean-Luc BACLEZ (Bazinghen)
Laurence PROUVOT (Wissant)

Elus issus de la Communauté de communes de Desvres-Samer et de ses communes

Délégués pour l'EPCI :

Claude PRUDHOMME
(Crémarest)
Vincent LACHERE (Bournonville)
Délégués pour les communes :
Philippe LELEU (Wirwignes)
Philippe CANNESSON (Courset)
Christophe GUCHE (Bellebrune)

Elus issus de la Communauté de communes Pays d'Opale et de ses communes

Délégués pour l'EPCI :

Bruno DEMILLY
(Campagne-lès-Guînes)
Jean-Claude VANDENBERGUE
(Balinghem)
Délégués pour les communes :
Patrice DULOT (Balinghem)
Marc-Antoine BOUTILLIER
(Caffiers)
Séverine EVRARD (Hardinghen)

Elus issus de la Communauté de communes du Pays de Lumbres et de ses communes

Délégués pour l'EPCI :

Dominique SENECA
(Bouvelinghem)
Didier BEE (Zudausques)

Délégués pour les communes :

Paul BAILLY (Ouve-Wirquin)
Guillaume DESQUIREZ
(Affringues)
Stéphane LEDUC (Wismes)
Olivier DEMOL (Esquerdes)

Elu issu de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq

Jacques HAUTECOEUR
(Ruminghem)

Elus issus de la Communauté d'Agglomération

Grand Calais Terres et Mers

Marc BOUTROY (Escalles)
Fabrice BALLART (Sangatte)

Elu issu de la Communauté d'agglomération de Cœur de Flandre Agglo

Thierry DEHONDT-BEDAGUE
(Noordpeene)

Elu issu de la Communauté de communes des Hauts-de-Flandre

Daniel DESCHODT (Watten)

Elus issus de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Bernard TRIQUET (Isques)
Jean-Luc JOUGLEUX (Wimereux)
Philippe GODEAU
(Saint-Etienne-au-Mont)
Benoit LEMAIRE (Wimille)

Liste des abréviations utilisées dans ce bilan

AAP	appel à projets	DIR	direction interdépartementale des routes
ABC	Atlas de la Biodiversité Communale	DOCOB	document d'objectifs
APAD	association pour la promotion d'une agriculture durable	DRAAF	direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
BDCO	Boulogne développement Côte d'Opale (agence d'urbanisme)	DREAL	direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
CAB	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	EDD	éducation au développement durable
CAGCTM	Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers	ENR	énergie renouvelable
CAPEB	confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment	ENRX	espaces naturels régionaux
CAPSO	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	EPCI	établissements publics de coopération intercommunale
CAUE	conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	FDE	fédération départementale de l'énergie
CCDS	Communauté de Communes de Desvres-Samer	FRCPM	fédération régionale pour la culture et le patrimoine maritimes
CCFI	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	GEDA	groupe d'études et de développement agricole
CCHF	Communauté de Communes des Hauts de Flandre	GON	groupe ornithologique et naturaliste
CCI	chambre de commerce et d'industrie	GT MARAIS	groupe de travail marais
CCPL	Communauté de Communes du Pays de Lumbres	GUH-ECFR	guichet unique de l'habitat - espace conseil France Rénov'
CCPO	Communauté de Communes Pays d'Opale	LPO	ligue pour la protection des oiseaux
CCRA	Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	MAB	Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'Unesco
CD2E	centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires	MAEC	mesures agroenvironnementales et climatiques
CD62	conseil départemental du Pas-de-Calais	OFB	office français de la biodiversité
CDD	contrat à durée déterminée	ONF	office national des forêts
CEN	conservatoire d'espaces naturels	PCAET	plan climat-air-énergie territorial
CERL	grand site ?	PETR	pôle d'équilibre territorial et rural
CESER	conseil économique, social et environnemental régional	PMAZH	programme de maintien de l'agriculture en zone humide
CFA	centre de formation d'apprentis	PMR	personne à mobilité réduite
CLE du SAGE	commission locale de l'eau schéma d'aménagement et de gestion des eaux	PN	parc national
CMA	chambre des métiers et de l'artisanat	PNR	parc naturel régional
CNFT	centre national de la fonction publique territoriale	PRPR	programme de reconquête des paysages ruraux
COCOOR	comité de coordination	PSE	paiements pour services environnementaux
CODIR	comité de direction	PV	photovoltaïque
COPIL	comité de pilotage	RPLI	règlement local de publicité intercommunal
CRRG	centre régional de ressources génétiques	RPS	risques psycho-sociaux
CRT	comité régional du tourisme	RTE	réseau de transport d'électricité
CST	comité social territorial	SAU	superficie agricole utilisée
CUMA	coopérative d'utilisation des matériels agricoles	SIEF	?
DDTM	direction départementale des territoires et de la mer	SM	syndicat mixte
DGALN	direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature	SMAGEAA	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa
		SMQE	système de management de la qualité et de l'environnement
		SYMCEA	syndicat mixte Canche et Authie
		SYMSAGEB	syndicat mixte pour le SAGE du Boulonnais
		SYMVAHEM	syndicat mixte de la vallée de la Hem
		TVB	trame verte et bleue
		VP	marque Valeurs Parc

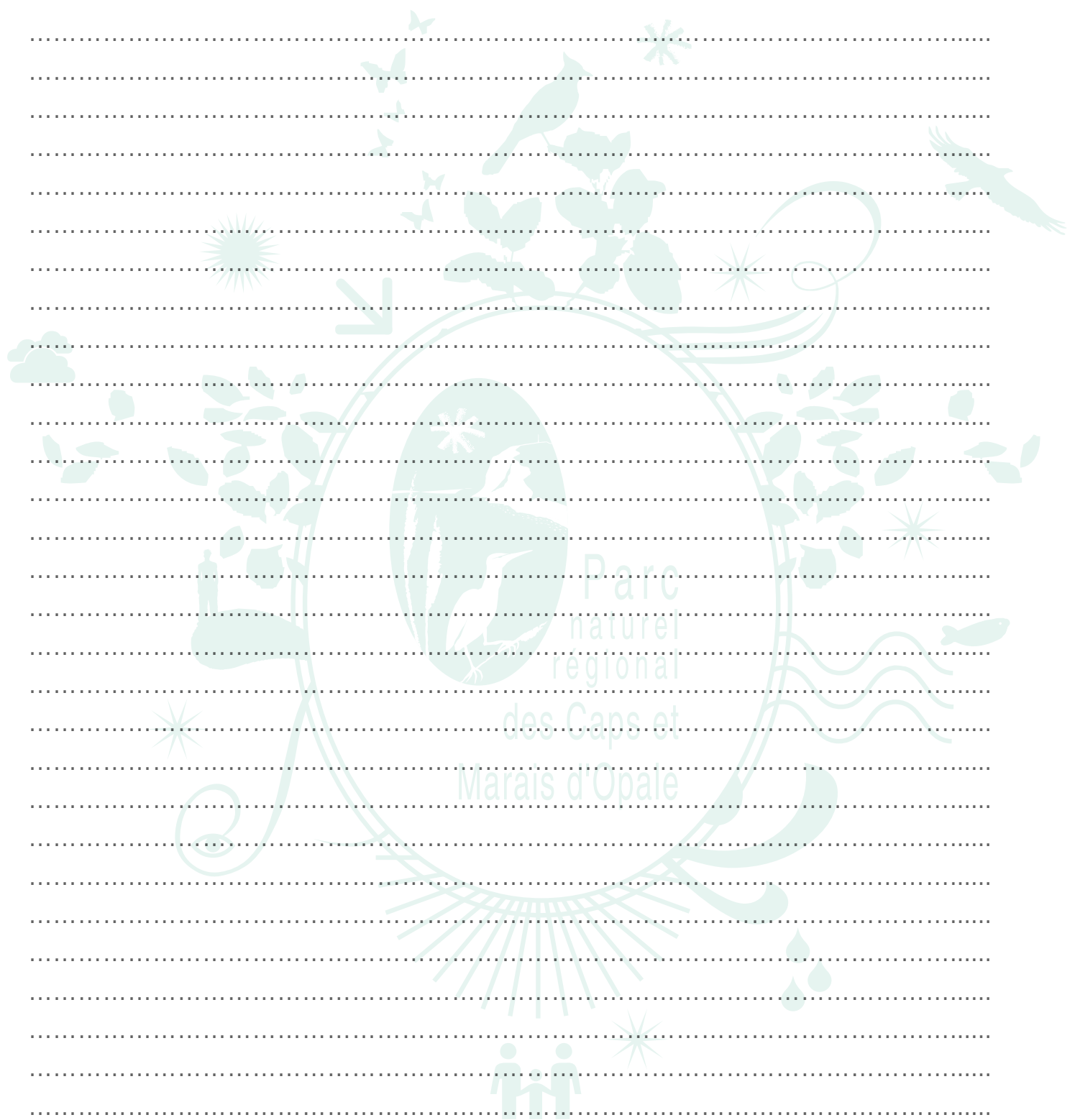
Les partenaires techniques et financiers*

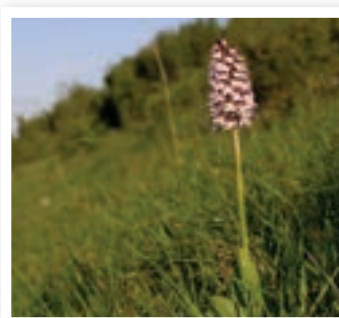
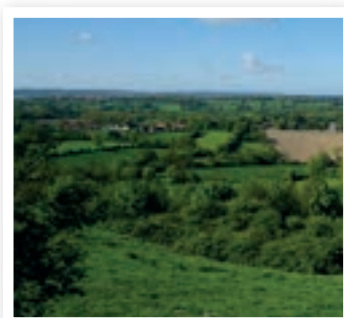
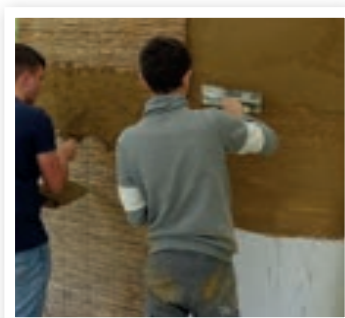
du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

cités dans ce bilan - hors membres du Syndicat mixte -

ADEME en Hauts-de-France
Agence de l'Eau Artois-Picardie*
APAD 62
Association A.R.B.R.E.S
Association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie
Association Les Blongios
AUD Pays de Saint-Omer
BDCO
Boulonn'haies durables
CAPEB
CD2E en Hauts-de-France
Centre Régional de Ressources Génétiques
Chambre de commerce et d'industrie
Comité d'histoire du Haut-Pays
Comité Régional de Tourisme Hauts-de-France
Conservatoire botanique national de Bailleul
Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
Conservatoire du littoral
Coordination Mammalogique du Nord de la France
Direction départementale des territoires et de la mer
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL Hauts-de-France
Eden 62
Education Nationale
Espaces Naturels Régionaux
Fédération Départementale d'Énergie 62
Fédération des Parcs naturels régionaux
Fondation du patrimoine*
Géda
Groupe ornithologique et naturaliste
Kent Downs National Landscape
Les entreprises du bassin carrier de Marquise
Les gestionnaires d'infrastructures
Ligue pour la Protection des Oiseaux 62
MAB France - Unesco
Maison Paysanne de France
Ministère de l'Agriculture
Ministère de la Transition écologique
Muséum national d'Histoire naturelle
Office français de la biodiversité
Office national des forêts
Parc naturel marin Estuaires picards et de la mer d'Opale
SmageAa
Symcea
Symsageb
Symvahem
Université de la Côte d'Opale
Université de Lille

Notes





Ils construisent chaque jour le Parc :

154 communes adhérentes et 4 associées :

Acquin-Westbécourt - Affringues - Alembon - Alinchun - Alquines - Ambleteuse - Andres - Ardres - Arques - Audembert - Audinghen
 Audrehem - Audresselles - Baincthun - Bainghen - Balinghem - Bayenghem-les-Seninghem - Bayenghem-lez-Eperlecques - Bazinghen
 Bellebrune - Belle-et-Houllefort - Beuvrequen - Blendecques - Bléquin - Boisdillinghem - Bonningues-les-Ardres - Bouquehault - Boumonville
 Boursin - Bouvelinghem - Brunembert - Caffiers - Campagne-les - Guînes - Campagne-les-Wardrecques - Carly - Clairmarais - Clerques
 Cléty - Colombert - Condette - Conteville-lez-Boulogne - Coulomb - Courset - Crémarest - Dannes - Desvres - Dohem - Doudeauville
 Echinghen - Elnes - Eperlecques - Equihen-Plage - Escalles - Escœuilles - Esquerdres - Ferques - Fiennes - Guînes - Halinghen - Hallines
 Hardinghen - Haut-Loquin - Helfaut - Henneveux - Herbinghen - Hermelinghen - Hervelinghen - Hesdigneul-les-Boulogne - Hesdin-
 l'Abbé - Hocquinghen - Houle - Isques - Journy - La Capelle-les-Boulogne - Lacres - Landrethun-le-Nord - Landrethun-lez-Ardres - Le
 West - Ledinghen - Leubringhen - Leulinghem-les-Estrehem - Leulinghen-Bernes - Licques - Longfossé - Longuenesse - Longueville
 Lottinghen - Lumbres - Maninghen-Henne - Marquise - Menneville - Mentque-Nortbécourt - Moringhen - Moule - Muncq-Nieurlet - Nabringhen
 Nesles - Neufchâteau-Hardelot - Nielles-les-Bléquin - Nieurlet - Noordpeene - Nordausques - Nortleulinghem - Offrethun - Ouve-Wirquin
 Pernes-lez-Boulogne - Peuplingues - Pihem - Pittefaux - Polincove - Quelmes - Quercamps - Quesques - Questrecques - Rebergues
 Recques-sur-Hem - Remilly-Wirquin - Réty - Rinxent - Rodelinghem - Ruminghem - Saint-Étienne-au-Mont - Saint-Inglevert - Saint-
 Martin-lez-Tatinghem - Saint-Martin-Choquel - Saint-Omer - Salperwick - Samer - Sangatte - Sanghen - Selles - Seninghem - Senlecques
 Serques - Setques - Surques - Tardinghen - Tilques - Tingry - Tournehem-sur-la-Hem - Vaudringhem - Verlincthun - Vieil-Moutier
 Wacquinghen - Wardrecques - Watten - Wavrans-sur-l'Aa - Wierre-au-Bois - Wierre-Effroy - Wimereux - Wimille - Wirwignes - Wismes
 Wisques - Wissant - Wizernes - Zouafques - Zudausques

10 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

Communauté d'agglomération du Boulonnais (agglomération porte)
 Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers
 Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer
 Communauté de communes de Desvres-Samer
 Communauté d'agglomération Coeur de Flandre Agglo
 Communauté de communes de la Région d'Audruicq
 Communauté de communes de La terre des 2 Caps
 Communauté de communes des Hauts de Flandre
 Communauté de communes du Pays de Lumbres
 Communauté de communes Pays d'Opale

2 organismes consulaires

Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord-Pas de Calais

Le Département du Pas-de-Calais

La Région Hauts-de-France

signataires de la Charte

Et le Département du Nord,
 partenaire du Syndicat mixte du Parc



Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est une création du Conseil régional Hauts-de-France avec la coopération du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et la participation de l'État, des organismes consulaires, des intercommunalités et des communes adhérentes.



Maisons du Parc :

> Manoir du Huisbois, Le West
 > Maison du Marais,
 Saint-Martin-lez-Tatinghem
 adresse postale : BP 22,
 62142 LE WEST
 Tél 03 21 87 90 90
 info@parc-opale.fr
 www.parc-opale.fr
 Facebook : Parc Opale

Une autre vie s'invente ici

